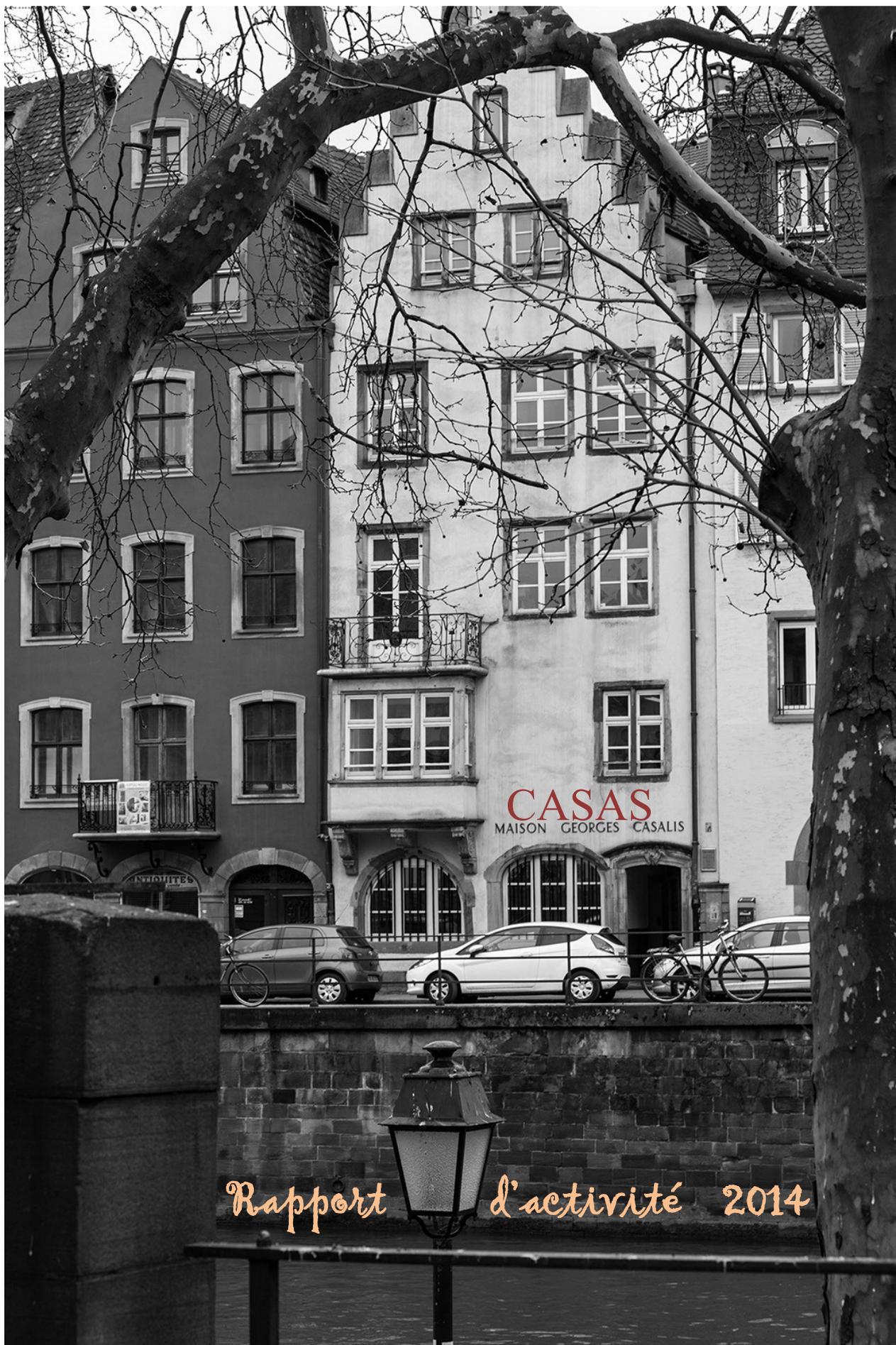


Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg 13 quai Saint-Nicolas 67000 STRASBOURG



Rapport d'activité 2014

Sommaire

Introduction	page 3
Dernière année avant...	page 4
Détails sur les changements annoncés	page 4
Défi 2014 : durer	page 6
<i>Grâce à des efforts et moyens humains supplémentaires :</i>	
<ul style="list-style-type: none">- équipes bénévoles en 2014- les missions des salariées- temps d'échange et de formation	
<i>Avec d'importants soutiens financiers</i>	
<ul style="list-style-type: none">- Partenariat avec l'AFND- Soutiens renouvelés, soutiens renforcés- Nouvelles subventions- Importance des dons	
<i>Et le renouvellement d'aides en nature</i>	
Poursuivre nos différentes missions :	
<i>Accueillir, informer, orienter, aider</i>	page 11
<ul style="list-style-type: none">- Evolutions du travail en permanence- domiciliation postale, ou comment dépasser (encore plus) nos limites- des aides matérielles en forte hausse- développement des cours de français- CASAS le mercredi	
<i>Soutenir la constitution des dossiers</i>	page 25
<ul style="list-style-type: none">- L'aide au dossier OFPRA sur orientation de la PADA- L'accompagnement au recours : un travail de longue haleine- Chiffres 2014 de l'accompagnement- Evolutions mesurables 2013 / 2014	
<i>Mener des actions de sensibilisation</i>	page 36
Conclusion	page 38
Annexes	page 39
<ul style="list-style-type: none">- sigles- lettre de CASAS aux parlementaires du Bas-Rhin- « la vendetta et la demande d'asile », extrait du rapport de stage de J. Barthod	

Introduction

Un rapport d'activité, c'est fait pour rendre compte...de l'activité ! A l'égal des précédents rapports, celui-ci aligne chiffres et statistiques avec la précision, la rigueur mais aussi l'humanité que Pascale sait y mettre. Il rend compte d'une activité foisonnante et d'une ingéniosité à faire toujours plus avec autant sinon moins de moyens. Je me garderai bien d'y ajouter mon grain de sel si ce n'est pour saluer les efforts de tous au profit de cette demande d'asile qui nous tient tant à cœur.

Je ne peux cependant m'attarder sur l'année 2014 alors même qu'en ces premiers mois de 2015, l'actualité dramatique de l'immigration se situe en Méditerranée, aux portes de l'Europe.

Le contraste est saisissant entre ce qui se fait et ce que l'on devrait faire. Tout le monde est d'accord sur le diagnostic : nonobstant les mouvements de manche et les vociférations de certains, ces phénomènes migratoires en provenance du Moyen Orient et de l'Afrique ne vont que s'amplifier. Observons d'ailleurs que ces mouvements de populations ne se cantonnent pas à l'Europe mais sont mondiaux.

Oserais-je dire que la plupart des responsables politiques raisonnables ou des experts connaissent les remèdes ? Multiplier les moyens de sauver les gens qui se précipitent sur des embarcations pourries en mer, poursuivre les passeurs qui ont fait de l'immigration une source de trafic lucratif, ouvrir plus largement l'accueil en répartissant la charge et la localisation de ces immigrants entre tous les pays européens, mettre tout en œuvre pour apaiser les conflits au Moyen Orient et en Afrique, aider ces pays à développer des programmes de développement économique pour offrir à leurs ressortissants des moyens de vivre au pays.

Qu'en est-il en réalité ? Quelques timides avancées sur le premier remède et c'est à peu près tout ! Pourquoi tant de pusillanimité ? La crise a bon dos ! Que je sache, lorsque les choses allaient bien, nous n'étions pas plus généreux ! L'autre excuse c'est le fameux appel d'air, comme si les Syriens bombardés ou pourchassés, les Africains menacés et rackettés n'avaient pas suffisamment de motifs de fuir leurs pays dévastés ! Ce ne sont là que fausses barbes ; la réponse est dans l'égoïsme de pays nantis et vieillissants qui ont peur de leur ombre. Sous la pression de partis et mouvements populistes et xénophobes, les gouvernements européens n'osent pas développer de vraies politiques, se limitent à quelques gestes humanitaires et se glorifient de mesures répressives à l'encontre des immigrants, demandeurs d'asile ou immigrants économiques.

A notre modeste niveau, nous ne pouvons que dénoncer les choses et poursuivre avec générosité et détermination notre travail auprès des demandeurs d'asile qui frappent à notre porte. C'est notre devoir...et notre honneur !

Jacques SCHEER
Président

Dernière année avant...

2014 a été traversée et vécue par notre équipe à la fois comme **l'année des 30 ans**, marquée par la belle fête d'anniversaire organisée le 23 mai à l'occasion de notre Assemblée Générale, CASAS étant juste né à la jointure entre 1983 et 1984, et comme **la dernière année avant** deux grands changements. A ce titre, elle a présenté au quotidien un double visage, celui d'une année dans la continuité des précédentes et celui d'un temps d'effervescence et de nouvelles initiatives, en vue de préparer et de se préparer à un nouveau contexte de travail.

Au fil des pages de ce rapport, on verra néanmoins que ce double visage était assez trompeur.

2014 présente en effet de nettes différences avec les dernières années en terme de volume de travail avec tous ses indicateurs au maximum, nombre de personnes domiciliées, nombre de personnes orientées, nombre de recours... Une année de records...

Par ailleurs, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet de loi sur l'asile va être soumis au Sénat, et mises à part quelques modifications annoncées à la rentrée, c'est a priori au début de 2016 que les nouvelles dispositions seront appliquées.

Quant à notre déménagement rue Brûlée, il aura semble-t-il plutôt lieu en fin d'année 2015.

2014 était donc tous comptes faits la dernière année avant... la dernière année avant !

Détails sur les changements annoncés

Un **changement de loi** et un **changement de lieu** sont les deux grandes perspectives nouvelles dans lesquelles se projette actuellement notre association. Cela a mobilisé la réflexion, le temps et l'énergie de nombre des membres de notre équipe tout au long de 2014.

1. La nouvelle loi sur l'asile se fait désirer... Il y a deux ans déjà, nous invitons, à l'issue de notre Assemblée Générale statutaire, Jean-François Dubost, Responsable du Programme Personnes déracinées pour Amnesty International France, afin de poursuivre avec lui la réflexion suite à la l'enquête concernant l'état des lieux de l'asile en France, réalisée en 2012 à la demande de la CFDA, et de l'entendre sur des éléments de la réforme annoncée du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile.

Après la consultation sur l'asile initiée en été 2013 par le gouvernement et le recueil de l'avis d'associations de terrain, puis la publication, suite aux échanges, des préconisations du « rapport Touraine », un avant-projet de loi a été soumis pour avis au Conseil d'État au courant du printemps 2014 et le Ministre de l'Intérieur a présenté en Conseil des Ministres, le 23 juillet 2014, un projet de loi relatif à la réforme de l'asile. Ce projet a été examiné en

première lecture, à partir du 9 décembre 2014, par l'Assemblée Nationale, avant d'être soumis au Sénat (au début mai 2015).

Le Conseil d'Administration de CASAS s'est penché sur le projet de loi afin de poursuivre l'effort de communication initié en 2012, au travers de notre participation à l'état des lieux susmentionné, et prolongé en 2013 en transmettant nos remarques dans le cadre de la consultation sur le site du Ministère. Nous avons élaboré une synthèse de nos réflexions, qui s'appuie sur notre expérience de terrain, et l'avons adressée à tous les parlementaires d'Alsace (voir ce texte en annexe), peu avant la soumission du projet de loi à l'Assemblée Nationale.

Au vu du projet de loi, nous demeurons en effet inquiets et nous nous interrogeons à plusieurs égards :

- la régionalisation de l'accueil des demandeurs d'asile, qui a cours actuellement dans de nombreuses régions mais pas en Alsace, et dont le bilan est pourtant désastreux, n'est pas remise en cause
- le nombre de places d'hébergement CADA à créer pour faire face à la demande, dans le cadre d'un système qui rend cet hébergement pratiquement obligatoire, dépasse le nombre de places actuellement existantes (23 369), ce qui ne pourra a priori se réaliser que sur le moyen voire le long terme ; qu'en sera-t-il de la réalité des conditions de vie des personnes concernées durant la phase intermédiaire, et quelle sera la durée de celle-ci ?
- des lacunes importantes subsistent dans le projet, concernant l'accompagnement dans leurs démarches des demandeurs d'asile non (encore) pris en charge en centre d'accueil : rien n'est dit sur l'aide au dossier OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) ni sur l'aide au recours CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), alors que la réduction annoncée des délais d'instruction et d'autres dispositions nouvelles (par exemple, le jugement en quelques semaines par un juge unique - et non par la formation collégiale actuelle - des recours présentés devant la CNDA dans le cadre de la procédure accélérée, qui remplacerait la procédure prioritaire) rendent ce soutien plus indispensable que jamais...

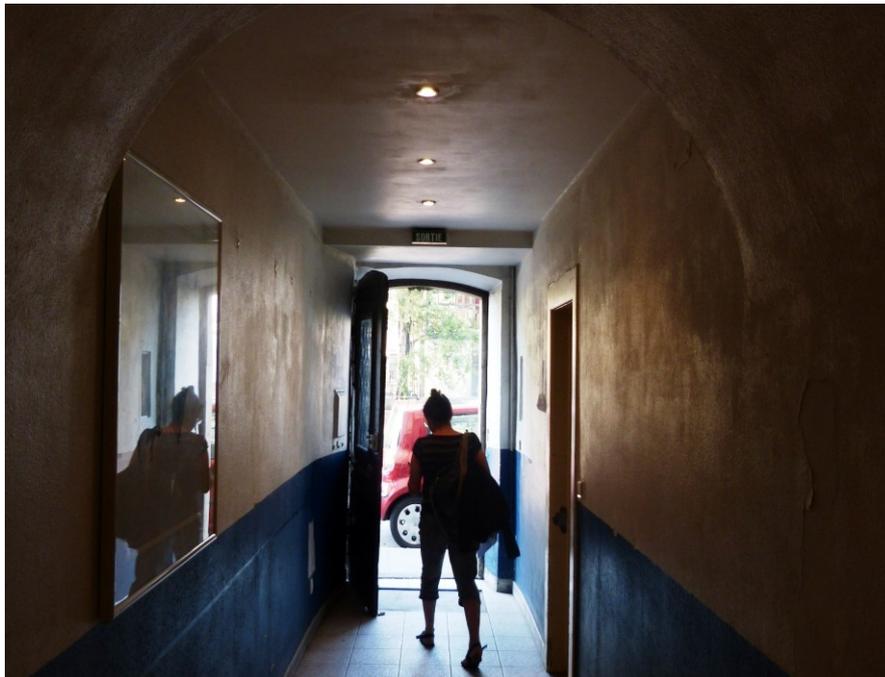
Pour ces différentes raisons, nous restons vigilants et continuons, de notre place, à suivre et accompagner le processus d'élaboration de cette nouvelle loi, dans l'espoir que, combinées les unes aux autres, les voix et les propositions des associations de soutien aux demandeurs d'asile seront entendues et que des dispositions améliorant réellement l'accueil des personnes seront finalement retenues.

2. Le projet de la Maison protestante de la solidarité quant à lui a continué de se construire tout au long de l'année 2014 et nous a réunis à plusieurs reprises en présence de nos partenaires, la SEMIS, le CSP et la CIMADE, d'abord autour des plans des aménagements prévus pour nous accueillir tous dans de bonnes conditions au 2 rue Brûlée, puis en fin d'année, pour démarrer la réflexion sur la manière de concilier concrètement au fil de la semaine nos différentes activités sous un même toit et penser la question de l'accueil à la porte.

Une petite équipe constituée de représentants des quatre associations a travaillé parallèlement à l'élaboration d'une charte posant certains jalons pour nos collaborations futures, texte qui a été signé le 21 mai 2014.

L'équipe de CASAS a commencé d'envisager, puis de préparer pratiquement son déménagement : tri des pièces à conserver et destruction d'archives confidentielles anciennes, réflexion (qui se poursuit) sur les possibilités de saisir cette occasion pour modifier nos modes de fonctionnement, en particulier l'informatisation de nos données, question épineuse du changement d'adresse des très nombreuses personnes bénéficiant de la domiciliation postale à CASAS...

Il nous faudra retrouver nos marques dans nos nouveaux locaux, et en particulier ménager de petits espaces chaleureux, permettant des entretiens confidentiels, dans le vaste open space qui les constituera en grande partie. Le fait que cette recherche de repères doive se faire en même temps que notre adaptation à de nouvelles dispositions de loi compliquera certainement un peu les choses, mais notre équipe a déjà démontré à maintes reprises sa souplesse et sa capacité à relever des défis !



Défi 2014 : durer...

Grâce à des efforts et moyens humains renforcés

Depuis 2013, les tâches réalisées par l'association repose sur de très nombreux bénévoles, dont de multiples stagiaires, et sur 4 salariées dont trois sont à temps plein et une à mi-temps. Cet équilibre fragile a été particulièrement impacté en 2014 par l'augmentation sans précédent de l'accompagnement social, réalisé pour ne pas laisser des demandeurs d'asile sans aucune ressource ni aide. A nouveau il s'agissait de s'adapter à une donne

inattendue et lourde, avec des moyens financiers restreints. Ce sont donc essentiellement les moyens humains qui se sont développés afin de faire face.

En 2014, **près de 120 accueillants et accompagnateurs** ont offert un volume de travail de **12,92 ETP**, afin de couvrir les besoins au niveau des permanences d'information et de conseil, de la gestion de la domiciliation postale et de la distribution des courriers, de l'accompagnement aux dossiers OFPRA et aux recours, du pré-accueil à la porte et de la gestion des situations urgentes, de l'accueil des familles lors du moment convivial du mercredi et de leur accompagnement à l'extérieur de CASAS.

Au travers d'un volume de travail évalué à **8,17 ETP**, **environ 100 interprètes et traducteurs** ont permis aux accueillants, accompagnateurs et permanentes de communiquer avec leurs interlocuteurs afin de les aider au mieux, et sont venus en appui à l'introduction de demandes d'asile en bonne et due forme. Les dossiers OFPRA comme les recours doivent en effet impérativement être rédigés en français, et la CNDA ne considère que les pièces ou documents de preuve dûment traduits.

Les cours de français organisés cette année ont reposé sur une équipe forte de **29 formateurs**, qui ont réalisé un volume d'interventions d'environ **2,3 ETP**.

Des intervenants bénévoles se sont aussi impliqués au fil de l'année pour :

- assurer la plupart des animations extérieures,
- réaliser des tâches de secrétariat, notamment pour l'enregistrement des dons et l'établissement des reçus, et aider à l'envoi des mailings au volume important,
- contribuer à la rédaction et à la mise en forme du bulletin d'information Voix de Traverses
- enrichir et actualiser le site internet de CASAS
- aider à l'organisation de l'Assemblée Générale
- effectuer des rangements, de petites réparations, du nettoyage, des achats...

Toutes ces tâches prennent du temps et ont représenté **0,5 ETP** cette année.

Le Conseil d'Administration de CASAS, qui compte toujours **14 membres au 31 décembre 2014**, a réuni ces derniers six fois en 2014, afin de suivre les actions en cours, et de décider des nouvelles orientations. Comme en 2013, le Bureau et d'autres petites commissions constituées de membres du CA se sont rencontrés et/ou concertés par ailleurs, afin de travailler sur des problématiques particulières et d'apporter le fruit de leurs échanges lors des réunions globales.

En 2014, ce sont donc environ **270 personnes bénévoles** qui ont porté les actions de CASAS.

L'engagement de toutes ces personnes correspond au total au volume de travail réalisé par près de 24 personnes à temps plein (**23,89 ETP**), soit près de **4 ETP de plus qu'en 2013**. Le volume global du travail réalisé par l'association a donc encore fortement progressé cette année, sous la pression conjuguée de l'augmentation du nombre des recours et du nombre de personnes en procédure prioritaire que nous avons dû prendre en charge longuement au niveau social.

Les missions des salariées

Les quatre salariées ont poursuivi comme précédemment leurs missions selon de grands axes complémentaires (direction et coordination globale, coordination de l'accueil, suivi des dossiers, interprétation et traduction en russe...). Leur polyvalence dans le détail du travail de terrain a toutefois été particulièrement mise à l'épreuve et appréciée cette année, où ont été enregistrées plusieurs absences pour raisons familiales ou de santé.

Ces circonstances ont renforcé le travail en « flux tendu », qui induit dépassements horaires et difficultés à poser et à prendre des congés, entraînant un surcroît préoccupant de tension et de fatigue.

Une des solutions mises en œuvre pour venir en aide aux permanentes a été d'accueillir un nombre plus grand encore d'intervenants bénévoles, comme évoqué plus haut. L'accueil, la formation de ces nouveaux collègues, puis la coordination et le suivi de leur travail ont néanmoins représenté, en même temps qu'un réel soulagement, une tâche supplémentaire.

Nous avons alors également cherché à renforcer le système de tutorat, en soutien au travail des nouveaux accompagnateurs, en particulier pour l'aide au recours, et des personnes supplémentaires ont accepté de s'y associer, afin de seconder les salariées.

Temps d'échange et de formation

Les échanges et les temps de bilan, de coordination et de formation sont indispensables au bon fonctionnement de l'équipe et au bon déroulement du travail, d'autant plus que des personnes nouvelles rejoignent l'association en continu tout au long de l'année. Il s'agit donc à la fois d'accueillir et d'intégrer ces nouveaux intervenants, de les informer et de les former, de les soutenir, tout en répondant aussi aux attentes, tout aussi multiples et importantes, des personnes déjà présentes depuis longtemps dans l'équipe.

Des réunions régulières, donnant chacune lieu à la rédaction d'un relevé de décisions ou d'un compte-rendu détaillé, ont été organisées pour cela : réunions hebdomadaires du mardi midi pour les accompagnateurs, interprètes et permanentes, rencontres toutes les six semaines pour les formateurs FLE, en complément des échanges par téléphone et mail, moment de relecture et de bilan à l'issue de chaque temps d'accueil des familles, réunions du Conseil d'Administration...

En soutien à la communication interne à l'équipe, outre la messagerie internet, outil devenu incontournable pour nos intervenants qui travaillent souvent hors les murs de CASAS, des cahiers (cahier des messages, cahiers d'appel et de coordination entre formateurs) sont régulièrement utilisés. En outre, de constants échanges informels ont lieu, suite aux entretiens, aux permanences, autour du repas de midi fréquemment partagé, qui permettent d'avancer et réfléchir ensemble, d'harmoniser le degré d'information au sein de l'équipe, d'intégrer chacun dans le groupe, pour l'encourager à participer, puis à accueillir d'autres...

En appui à cette dynamique de réflexion commune et de remise en question de nos pratiques, un temps mensuel de « groupe de parole » et de supervision continue de nous être offert par Georges Federmann, psychiatre, attentif à l'évolution de notre équipe et de

son travail depuis de très nombreuses années. Merci pour cette écoute au long cours, Georges !

D'autres réunions plus ponctuelles ont eu lieu : des temps de formation et d'échange en interne spécialement en direction de nouveaux accompagnateurs et stagiaires, ainsi que des rencontres permettant de faire le point avec des associations partenaires, comme l'Association du Foyer Notre Dame, gestionnaire de la PADA, ou Parole Sans Frontière, venue plusieurs fois nous voir en 2014 dans le cadre de nos réunions d'équipe du mardi, un entretien avec les responsables du SIAO, des temps de coordination avec nos partenaires des Restaurants du Cœur et de la Conférence Saint-Vincent de Paul, des temps d'échange avec Thémis, le CMP de la rue de Berne, la Station, le CIO d'Illkirch, des réunions de préparation avec les associations présentes à nos côtés pour défendre des dossiers de demande de régularisation à la Préfecture (CIMADE, MDM, Communauté Emmaüs, AAHJ, Femmes de Paroles, CSP, Home Protestant, Thémis, Amnesty International)...

Finalement, deux formations commandées à France Terre d'Asile, complémentaires et passionnantes, ont été suivies en décembre 2014 par une vingtaine de membres de notre équipe, permettant de mieux cerner les aspects politiques et culturels d'une part, sanitaires et sociaux d'autre part, des populations ex-soviétiques, très représentées dans notre public.

Nous n'avons pas eu la possibilité matérielle d'aller comme chaque année à Paris pour assister à des audiences à la CNDA. Nous n'avons toutefois pas tardé à remédier à cela, et 18 personnes de notre équipe se sont rendues à la Cour pour deux jours d'observation à la fin du mois de janvier 2015.

Avec d'importants soutiens financiers

Partenariat avec l'AFND

CASAS s'est vu confier à nouveau en 2014 la subdélégation partielle de la mission d'accompagnement au dossier OFPRA figurant dans le cahier des charges de la PADA, toujours pour la réception de 400 personnes adultes.

Le montant octroyé à CASAS dans le cadre de ce partenariat a un peu évolué : 113 euros au lieu 112,50 les années précédentes pour chaque dossier constitué avec notre aide sur orientation de la Plateforme, soit un total de **45 200 euros** sur l'année. Ce montant nous a été dévolu pour toutes les dépenses afférentes à l'action, entretiens, fournitures, frais postaux...

La Plateforme recevant un soutien du Fonds Asile Migration et Intégration (anciennement Fonds Européen pour les Réfugiés) pour son action, CASAS, au travers de la contribution perçue de la PADA pour chaque dossier, en est également bénéficiaire et doit fournir à ce titre un certain nombre d'informations détaillées sur le déroulé de son action, fiches temps des salariées, calcul du coût réel de l'action, au prorata du nombre d'heures salariées consacrées à l'accompagnement aux dossiers OFPRA, etc.

Soutiens renouvelés, soutiens renforcés

La Ville de Strasbourg nous a accordé une subvention de 44 000 euros en 2014, en augmentation par rapport à notre sollicitation initiale pour cette année, afin de nous permettre de faire face au très important surcroît de travail que vous trouverez décrit dans les pages qui suivent. Cet appui particulièrement précieux inclut un montant de 6000 euros dédiés à une action de soutien matériel, essentiellement alimentaire, à des familles en totale précarité, action initiée il y a plusieurs années déjà.

Le Conseil Général, les villes d'Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim et Hœnheim nous ont renouvelé leur appui.

L'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg a à nouveau apporté son soutien à nos actions d'aide juridique.

L'Entraide et Solidarité Protestantes, la Commission Missionnaire de l'UEPAL et l'ACO ont contribué à même hauteur que l'an passé au financement de nos projets.

Après l'aide très importante reçue de six comités nationaux de la Journée Mondiale de Prière des Femmes en 2013, en soutien à des actions menées par CASAS à l'égard de femmes et de familles demandeuses d'asile non prises en charge par l'Etat, nous avons encore perçu une subvention de 5000 euros du comité autrichien de la JMP en 2014, afin de conforter ce type d'aide dans la durée.

Des partenaires nous ont aussi manifesté leur soutien par une aide financière : la communauté Emmaüs de Strasbourg et CARITAS, qui a offert un soutien en augmentation à CASAS en 2014 afin de venir en aide matériellement aux demandeurs d'asile sans ressource que nous suivons.

Nouvelles subventions

Pour la première fois en 2014, nous avons sollicité et reçu une aide de 5000 euros du Fonds de Dotation Barreau de Paris Solidarité, pour nous soutenir spécifiquement dans notre travail d'accompagnement aux recours devant la CNDA.

Par ailleurs, trois députés du Bas-Rhin nous ont répondu favorablement et ont accordé à CASAS des subventions, pour un total de 8000 euros, sur leur réserve parlementaire.

Importance des dons

Les dons de particuliers, d'organismes divers et de paroisses et les adhésions de ses membres constituent la source de financement la plus importante de notre association en 2014. Le montant total de ces aides s'élève à **plus de 79 800 euros**, en augmentation par rapport à 2013. Nos appels à don, ponctuels et ciblés, ont été entendus, et la somme dont nous avons besoin pour répondre à toutes les demandes d'aide et de conseil qui nous ont été faites en 2014 a été atteinte.

Nous sommes extrêmement touchés et reconnaissants de tous ces appuis reçus au fil de l'année, qui marquent l'engagement de très nombreuses personnes en faveur des demandeurs d'asile et également la confiance qu'elles placent en notre équipe pour mener à bien avec leurs contributions des actions d'aide efficaces et adaptées aux besoins.

Et le renouvellement d'aides en nature

Nous n'aurions par ailleurs pas pu réaliser toutes nos actions, en tous cas pas avec la même ampleur, sans le soutien de partenaires et amis de CASAS qui nous ont à nouveau en 2014 offert des aides en nature :

- la mise à disposition de salles pour y tenir une dizaine de cours de français par semaine : nous disons toute notre gratitude à cet égard à la SEMIS, à l'Eglise Réformée du Bouclier et au Centre créatif et artistique les Bateliers
- la mise à disposition d'un studio par la Paroisses protestante Saint-Mathieu et jusqu'à l'automne, d'une chambre par l'Eglise réformée du Bouclier, qui nous a permis d'abriter des demandeurs d'asile en grande difficulté, notamment des personnes rencontrant de graves problèmes de santé.
- l'hébergement par des particuliers, sur des périodes conséquentes, de familles en grande précarité qui n'étaient pas prises en charge par le 115
- des dons de jeux, jouets et peluches, toujours très bienvenus
- l'offre tout au long de l'année de contributions en nature pour les moments de convivialité avec les familles ou dans le cadre des cours de français, tous ces discrets pourvoyeurs de sucre, de gâteaux, de café, de fruits de leur jardin à la belle saison... Ils ont grandement amélioré l'accueil avec ces douceurs et tous ces « petits » gestes.

Merci à chacun pour toutes ces manifestations de solidarité, si importantes !

Poursuivre nos différentes missions :

Accueillir, informer, orienter, aider:

Evolutions du travail en permanence

Le déclencheur de nombre de ces évolutions est simple : il s'agit de l'inscription sur la liste des pays sûrs fixée par le Conseil d'Administration de l'OFPRA de trois nouveaux pays, l'Albanie, la Géorgie et le Kosovo, le 16 décembre 2013. Ces nouvelles dispositions ont amené les préfetures à appliquer la procédure prioritaire pour saisir l'Office aux ressortissants de ces pays, particulièrement nombreux dans le Bas-Rhin. Cette procédure accélérée, plaçant les intéressés dans une situation d'extrême précarité à

tous égards, a en effet concerné **plus de 3 personnes sur 5** parmi celles qui ont sollicité CASAS pour une aide au recours.

Cette décision a pesé de manière très conséquente sur le travail de CASAS tout au long de 2014, et si le Kosovo a finalement été retiré de la liste le 10 octobre 2014 sur décision du Conseil d'Etat, saisi par un collectif d'associations, le répit que cette mesure représente pour les intéressés comme pour CASAS et d'autres associations d'aide ne s'est réellement fait sentir que début 2015. En effet, les personnes qui étaient en fin de procédure ont conservé notre adresse, avec tout ce que cela implique (voir ci-après) et celles qui ont pu réintégrer la Plateforme ont dû patienter et ont été reçues progressivement pour la remise des titres de séjour qui leur permettaient de percevoir l'ATA à nouveau. Nous n'avons pas arrêté de soutenir ces personnes avant l'ouverture effective de leurs droits.

En 2014, nous avons comme précédemment assuré **deux permanences sans rendez-vous chaque semaine**, afin de permettre aux demandeurs d'asile en difficulté de nous contacter facilement et d'obtenir des informations, un courrier d'orientation pour des aides d'urgence, des aides directes, des conseils en vue d'effectuer une démarche, un rendez-vous pour le suivi de leur dossier...

Au début de l'année, nous avons effectué cet accueil sans grands changements, avec réception des personnes dans la grande salle du rez-de-chaussée, enregistrement des présents par ordre d'arrivée en se basant sur la liste constituée par les personnes elles-mêmes, arrivées le plus souvent avant l'ouverture des locaux, identification de leurs demandes par la coordinatrice, informations rapides données en priorité, entretiens individuels pour les demandes de plus grande envergure, dans les deux bureaux du bas et à l'étage.

Une équipe d'accueillants (stagiaires et bénévoles), soit au minimum une demi-douzaine de personnes, a été mobilisée pour chacune des **94 permanences assurées en 2014**, dont des interprètes, ce qui a grandement facilité le déroulement des matinées. Nous avons aussi eu ponctuellement recours à des interprètes par téléphone.

Nous avons enregistré **9207 passages** au fil de l'année, soit, après la baisse relevée en 2013, une hausse à nouveau du nombre de personnes par permanence : 98 en moyenne (dont 58 adultes et 40 enfants, ce dernier chiffre étant celui qui progresse le plus), contre 90 personnes en 2013. On revient à des nombres de personnes accueillies comparables à ceux enregistrés entre 2010 et 2011.

Le nombre d'entretiens réalisés durant les permanences est de **3702 sur 12 mois**, soit une moyenne de **308 à 309 entretiens en moyenne par mois** dans ce cadre (330 en 2013).

Ce nombre est particulièrement élevé si l'on considère non seulement la répartition des missions entre CODA et CASAS depuis 2012, mais également les changements intervenus progressivement dans notre organisation des permanences à partir de l'été 2014.

Vu le nombre de personnes en situation de précarité totale du fait de leur placement en procédure prioritaire, des tensions se sont en effet fait sentir dans ces moments de forte affluence, se cristallisant en particulier autour de la question de l'ordre de passage des personnes. Certaines venaient la veille des permanences noter leur nom en avance sur la liste utilisée par notre équipe le lendemain... Nous avons supprimé ce système de liste, et, tout en conservant la dimension information, nous avons une nouvelle fois transformé les moments de permanence. Ils sont désormais principalement devenus :

- Des moments de prise de rendez-vous avec des permanentes salariées durant la semaine et/ou
- Des moments d'enregistrement des demandes d'aide matérielle.

Evolution mensuelle du travail en permanence en 2014

mois 2014	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages au total	Nombre de permanences	Nombre d'entretiens réalisés
janvier	208	227	300	735	9	312
février	168	231	257	656	8	276
mars	179	266	279	724	9	300
avril	177	184	240	601	7	238
mai	185	209	224	618	6	243
juin	215	262	287	764	8	330
juillet	195	254	303	752	8	296
août	236	257	321	814	8	327
septembre	205	245	330	780	7	369
octobre	266	331	449	1046	9	381
novembre	238	292	418	948	8	351
décembre	193	241	335	769	7	279
TOTAL 12 mois	2465	2999	3743	9207	94	3702

Domiciliation postale, ou comment dépasser (encore plus) nos limites

606 personnes en moyenne ont été domiciliées tout au long de 2014 (435 en 2013), soit 171 personnes de plus qu'en 2013 (+ 39%).

Ce bon en avant marque une nette différence avec les taux d'augmentation enregistrés les années passées (14% entre 2012 et 2013, 6% entre 2011 et 2012, 19% entre 2010 et 2011).

Il concerne plus spécifiquement les familles : au 31 décembre 2014, ce sont **164 familles** (+61% par rapport à 2013 !) qui bénéficient de notre adresse.

En date du	Nombre d'hommes domiciliés	Nombres de femmes domiciliées	Nombre total de personnes domiciliées	Nombre de familles domiciliées
1er janvier 2014	291	208	499	103
1er mai 2014	332	245	577	132
1er juillet 2014	343	247	590	135
1er octobre 2014	389	279	668	157
31 décembre 2014	397	299	696	164

En 2014, la situation des demandeurs d'asile en procédure prioritaire n'a pas évolué: à la réception de la réponse (pratiquement toujours négative) de l'OFPRA à leur demande, l'adresse de la Plateforme, dont ils bénéficiaient depuis leur enregistrement à leur arrivée, leur a été retirée. La majorité d'entre eux s'est alors tournée vers CASAS pour demander une domiciliation postale de substitution, afin d'être en mesure d'introduire un recours contre le rejet de l'Office.

Déjà dans une gestion tendue avec presque 500 personnes domiciliées au 1^{er} janvier 2014, nous avons néanmoins choisi de continuer de répondre systématiquement à ces demandes formulées après un premier rejet de l'OFPRA, dans le cas où nous étions aussi sollicités pour l'accompagnement au recours en question.

Comme les années précédentes, nous avons par ailleurs offert notre adresse à quelques personnes déboutées, que nous avons accompagnées dans des demandes de réouverture de leur dossier auprès de l'OFPRA après avoir examiné les éléments nouveaux dont elles disposaient.

Nous n'avons par contre pas pu répondre à toutes les demandes de domiciliation postale que nous ont présenté au fil de l'année des personnes et familles déboutées, qu'elles sortent de CADA ou n'aient jamais été prises en charge hors du dispositif 115. La domiciliation postale auprès d'associations diverses et du CCAS de la Ville de Strasbourg est un système chroniquement saturé depuis des années, et crispé par les critères que chaque acteur a été contraint de définir concernant ses propres possibilités de gestion. Après avoir fonctionné dans notre logique habituelle de « combler les lacunes », jusqu'à domicilier aujourd'hui près de 700 personnes, nous nous voyons aussi obligés de poser le cadre de nos limites comme nos partenaires, car nous craignons désormais de commettre des erreurs particulièrement préjudiciables aux intéressés.

Le volume à traiter des courriers reçus chaque jour exige en effet un travail de plus en plus conséquent et une vigilance accrue. Ces tâches reposent sur une équipe de plusieurs personnes, réunies autour d'un coordinateur bénévole, afin d'effectuer un tri quotidien des lettres et leur classement dans les pochettes individuelles, un enregistrement spécifique des courriers recommandés, la transmission à d'autres adresses de certains courriers, une coordination avec les services de domiciliation postale de la Plateforme et de la Cimade, et l'actualisation régulière de la liste des bénéficiaires de notre adresse.

Deux moments de distribution de 1H30 ont été assurés chaque semaine, le mercredi et le vendredi après-midi jusqu'à la rentrée de septembre, puis le mardi et le vendredi, pour nous adapter aux nouveaux rythmes scolaires qui nous ont fait déplacer le moment convivial des familles du mercredi matin à l'après-midi (moment pour lequel nous avons

besoin des mêmes locaux). Vu le grand nombre des domiciliés, des tensions se sont fait sentir aussi à ces moments en raison de la durée de l'attente. Nous les apaisons en donnant désormais un numéro d'ordre de passage par ordre d'arrivée aux personnes, tout en regrettant de devoir mettre en place une telle mesure.

Un très grand **Merci** à Ademar, Bernard, Anne-Claire et tous les autres accueillants qui ont assuré ce service en 2014 avec rigueur, régularité et motivation.



Les moments de remise des courriers sont aussi l'occasion d'un contact avec notre équipe, pour poser une question, confier une difficulté, rectifier une information, permettant de régler beaucoup de petites... et grandes choses au fil de l'eau. Début 2015, nous décidons en effet de remettre les lettres d'orientation pour des aides matérielles, rédigées sur la base des demandes faites lors des permanences, par le truchement de la domiciliation postale.

Cela simplifie le travail en permanence mais renforce les enjeux de la distribution des courriers, modifie le nombre des lettres remises et surtout la nature et le nombre des questions posées par les bénéficiaires à cette occasion. C'est donc, ce faisant, un surcroît d'écoute et d'attention, de temps et globalement de travail que les intervenants ont accepté d'offrir.

Des aides matérielles en forte hausse

A partir du moment où le rejet de leur dossier par l'OFPRA leur est notifié, les demandeurs d'asile en procédure prioritaire perdent non seulement leur adresse à la CODA, mais également le droit de percevoir l'ATA, qui leur permettait jusque là de faire face tant bien que mal aux dépenses de première nécessité (11,45 euros par jour et par adulte en 2014, soit 343,50 euros pour un mois de 30 jours; pas d'aide pour les enfants).

Quand nous offrons notre adresse à une personne, nous acceptons de devenir son référent, c'est-à-dire l'organisme chargé du suivi de sa situation, non seulement administrative et

juridique, mais aussi sociale. C'est dans ce cadre que nous délivrons un grand nombre de courriers d'orientation vers des partenaires divers, en particulier pour des aides alimentaires sous forme de colis de denrées (Restos du cœur, CARITAS jusqu'à l'arrêt de cette activité en fin d'année, Centre Social Protestant, Armée du Salut...) ou d'aides financières (Groupes de la Conférence Saint-Vincent de Paul).

En complément, que ce soit grâce aux dons qui nous sont adressés ou avec l'aide de partenaires qui nous accordent des aides financières pour le faire, CASAS délivre aussi aux mêmes personnes et familles sans ressource plusieurs types d'aides directes :

Des aides pour les besoins d'urgence

- tickets de cantine
- prescriptions de repas chauds dans des restaurants sociaux
- abonnements mensuels au transport local bus/tram (Badgé)
- aides financières exceptionnelles

Des aides en appui aux démarches d'asile :

- fournitures, photocopies, timbres, envois par fax
- billets de train pour se rendre à l'audience de la CNDA

En 2014, l'ensemble de ces aides a représenté plus de **33 660 euros** (+16% par rapport à 2013).

Détail des montants des principales aides délivrées en 2014:

Type d'aide accordé en 2014	Montant
Aide au transport badgé : remise de bons CTS pour une valeur de	4142.70 Dont 3018.00 pris en charge directement par le CSP
Tickets de cantine	3969.00
Prescription de repas chauds	3620.68
Accueil convivial en permanence	899.23
Aides exceptionnelles	851.00
Timbres	1864.20
Autres aides procédure	324.30
Billets SNCF convocations à Paris	13847.32
TOTAL	33661.13

Aides pour les besoins d'urgence : ces aides sous leurs différentes formes se sont révélées plus indispensables que jamais en 2014, avec l'augmentation sans précédent du nombre de personnes placées en procédure prioritaire.

Aide alimentaire : Nous avons orienté en 2014 vers des partenaires **130 familles** pour des colis si elles avaient la possibilité de cuisiner, nombre sans commune mesure avec celui des personnes orientées précédemment. Les personnes ne pouvant cuisiner quant à elles ont été dirigées vers les lieux de restauration gratuite, et en complément, vers la Table des 7 Pains ou le Restaurant de l'Etage pour des repas chauds réguliers.

Nous avons aussi accompagné plus de **60 familles** dans une demande d'AFASE, qui permet aux familles sans ressource de disposer, souvent quelques mois de suite, d'une aide financière ciblant spécifiquement les enfants. Les montants de ces versements et leur limitation dans le temps ne permettent néanmoins pas de réduire nos orientations et autres aides. Comme l'an passé, nous nous sommes rendus régulièrement aux réunions organisées à la Mairie pour soutenir les demandes présentées avec notre aide.

Pour les enfants pouvant bénéficier de la cantine, nous avons par ailleurs pris en charge les frais liés à ces repas, pour contribuer à leur offrir une alimentation régulière et équilibrée, conforter leur socialisation et les protéger, durant les journées d'accueil scolaire, de la précarité habituelle des conditions de vie de leurs familles, avec son cortège de déplacements et d'attente.

En 2014, nous avons ainsi soutenu **66 enfants (de 45 familles)** au travers de la remise ou de la prise en charge de tickets de cantine.

63 personnes (contre 38 en 2013) ont d'autre part bénéficié, la plupart sur plusieurs mois, de repas chauds prescrits par notre association (**18 familles, composées de 44 personnes, 33 adultes et 11 enfants, et 19 personnes isolées**).

Finalement, nous continuons d'offrir lors des permanences, rendez-vous et autres moments d'accueil des boissons chaudes et des biscuits, la plupart des personnes que nous accueillons n'ayant pas régulièrement accès à trois repas par jour et les hôtels travaillant avec le 115 et hébergeant la plupart des familles ne les autorisant pas à préparer un petit-déjeuner (sauf exception).

Aide au transport local : le nombre d'abonnements mensuels « Badgéo » a été démultiplié en 2014 et nous avons dû mettre en place des moyens supplémentaires et réserver des moments particuliers pour leur renouvellement (remise de bons précisant la situation de chaque famille/personne, à présenter à la CTS, qui adresse une facture globale au prescripteur, qu'il s'agisse du CSP ou de CASAS).

Nous avons continué de remettre ce type d'aide tous les deux mois, et testons en 2015 un nouveau système où nous chargeons d'emblée pour six mois les cartes d'abonnement des nouvelles personnes qui sollicitent notre aide au moment du rejet de l'OFPPA. Il s'agit en effet de la durée minimale de prise en charge de cette dépense par CASAS pour une personne à partir du moment où elle sollicite notre adresse, et cela évite aux bénéficiaires de revenir à plusieurs reprises pour demander le renouvellement de leur abonnement, systématiquement accordé.

La gestion de cette aide au transport est en effet déjà suffisamment conséquente, avec pour chaque situation nouvelle la demande écrite d'une attestation de quotient familial à la Ville, afin d'ouvrir droit à la tarification solidaire mise en place il y a plusieurs années déjà.

Cette aide a concerné **277 bénéficiaires** cette année.

Pouvoir se déplacer facilement en toute légalité permet de se rendre rapidement sur les lieux de restauration et d'hébergement, même éloignés du Centre-ville, réduit la fatigue,

si présente pour ces personnes sans cesse sur la brèche, et offre un abri provisoire dans l'attente d'autres solutions...

Des billets **de train TER** ont aussi été ponctuellement accordés à des familles placées à l'extérieur de la CUS par le 115 pour leur permettre de venir à Strasbourg chercher leur courrier, leurs aides alimentaires, mener leurs démarches, voire amener leurs enfants à l'école...

L'action de soutien alimentaire et au transport est particulièrement soutenue par la Ville de Strasbourg, CARITAS et le CSP, ainsi que par des dons, dont ceux versés à notre compte « CASAS-enfants ». En 2014, le comité autrichien de la JMP a également contribué à nous permettre de développer ce type d'aide.

Aides exceptionnelles: nous avons accordé 20 aides exceptionnelles en 2014, pour un montant global de **850 euros environ**, essentiellement pour participer à des frais de chancellerie (pour introduire une demande de régularisation ou quand des personnes voient leur situation régularisée et doivent verser un montant important pour obtenir leur titre de séjour), régler quelques frais d'hébergement, de crèche ou d'assurance scolaire.

Aides en appui à la procédure :

Fournitures et timbres : on note une diminution très importante (- 56%) du montant de ces aides, qui, cumulées, approchent seulement 2200 euros, contre 5000 euros en 2013. Cela est dû principalement à deux facteurs :

- l'augmentation du nombre de personnes en procédure prioritaire, qui n'adressent pas le dossier à l'OFPRA en recommandé avec AR comme celles en procédure normale, mais apportent leur demande directement à la Préfecture, chargée de la transmettre à l'Office
- l'obligation d'adresser désormais les recours par fax à la CNDA et non plus par courrier recommandé avec AR comme précédemment, ce qui diminue non seulement les frais d'affranchissement mais également ceux liés à l'achat de fournitures et à la réalisation de photocopies.

Billets de train et aides financières pour se rendre à Paris L'économie réalisée sur les timbres et fournitures administratives a presque été totalement réinjectée dans l'aide au déplacement à la convocation de la CNDA : en 2014, ce sont **près de 13850 euros** qui ont été consacrés à cette dépense, contre 11500 en 2013 (+20%). Vu le nombre de personnes sans ressource et celui des demandes de recours, nous avons encouragé les couples ou familles qui avaient la possibilité de se rendre à Paris en voiture (sur la proposition d'un compatriote) en leur délivrant un forfait pour ce déplacement. Pour les autres personnes, nous avons cherché à réserver le plus tôt possible afin de minimiser les frais de billets, les convocations arrivant heureusement avec un délai plus grand. Cela a cependant présenté des inconvénients : outre le temps important consacré à cette recherche, un certain nombre de reports a été demandé après l'achat de billets (dans le cas de requérants malades par exemple, mais aussi d'avocats indisponibles, voire de changements de date imposés par la Cour), ce qui nous a obligés à chercher des solutions pour les revendre et ne pas perdre d'argent...

En 2014, ce sont **174 personnes, contre 107 en 2013 (+ 64 %)** qui ont bénéficié de cette aide (parmi elles, 58 ont reçu un défraiement pour un déplacement en voiture, contre 23 l'an passé).

Règlement d'honoraires : Notre dernière aide financière est en fait une opération blanche, raison pour laquelle elle n'apparaît dans le petit tableau récapitulatif des aides ci-dessus. En 2014, nous avons continué d'établir des chèques pour régler leurs honoraires à des avocats sollicités à titre payant par des personnes suivies par notre association ; en contrepartie, ces requérants ont versé les mêmes sommes à CASAS en espèces. Les demandeurs d'asile ne peuvent en effet pas disposer d'un chéquier personnel et les avocats exigent d'être payés en totalité avant l'audience : ce service permet donc de sécuriser les paiements et de garantir l'effectivité de la défense des personnes par leurs conseils devant la Cour. Il tend toutefois à s'amenuiser, la plupart des demandeurs ayant aujourd'hui recours à l'aide juridictionnelle.

Développement des cours de français :

Mis en place dès les débuts de l'association, ces moments de rencontre et d'apprentissage de notre langue viennent répondre à plusieurs besoins exprimés par notre public : besoin d'autonomie dans les démarches quotidiennes, besoin de compréhension du nouveau contexte dans lequel il est plongé, besoin de communiquer, de sortir de l'isolement, que renforce la méconnaissance du français... Dans une semaine marquée par la recherche continue d'un lieu où dormir, de solutions de restauration, de moyens pour faire face aux besoins premiers, il est par ailleurs essentiel d'avoir quelques moments de répit, de plaisir, des moments aussi où mettre en œuvre ses compétences, partager ses goûts, ses opinions, se positionner comme un acteur et non seulement comme une personne en attente de réponse.

En 2014, **313 personnes, de 31 nationalités différentes** ont pu participer aux cours de français organisés par CASAS.

Ces chiffres sont comparables à ceux relevés en 2013, ainsi que la répartition moitié hommes/moitié femmes et la prépondérance des apprenants russophones (plus de 50%) dans les groupes.

L'engagement de **29 formateurs bénévoles**, contre 22 en 2013, a permis de développer d'une part le nombre de groupes créés au fil de l'année (toujours constitués d'une dizaine de personnes au maximum), et d'autre part l'offre faite à chaque groupe, en passant pour la plupart de deux rencontres hebdomadaires à trois.

Comme les années précédentes, ces cours ont été organisés sur l'année scolaire, puis durant l'été, avec en 2014, des cours durant toute la période juillet/août, grâce entre autres à l'implication de deux stagiaires qui ont donné plusieurs cours par semaine, à des groupes différents.

A l'instar des autres dimensions de notre action, nous avons été débordés de demandes d'inscription et avons à nouveau dû **utiliser une liste d'attente** pour faire patienter les personnes avant de pouvoir les intégrer. Le grand nombre de bénéficiaires tout débutants a rendu cette intégration délicate dans des groupes qui travaillaient déjà depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Bénéficiaires des rencontres en 2014:

PAYS de nationalité	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	Total
Afghanistan	2	8	10
Albanie	1	3	4
Algérie	-	3	3
Angola	2	4	6
Arménie	20	15	35
Azerbaïdjan	8	7	15
Bangladesh	-	8	8
Biélorussie	1	-	1
Bosnie	1	1	2
Congo RDC	2	2	4
Géorgie	21	19	40
Guinée C.	-	1	1
Iran	1	0	1
Kazakhstan	2	2	4
Kirghizstan	2	2	4
Kosovo	27	32	59
Macédoine	1	1	2
Mali	-	1	1
Mauritanie	-	2	2
Moldavie	1	-	1
Nigéria	7	5	12
Pakistan	-	1	1
Roumanie	1	1	2
Russie	44	26	70
Serbie	1	3	4
Sierra Leone	-	2	2
Sri-Lanka	-	4	4
Syrie	1	1	2
Tchad	-	1	1
Turquie	1	4	5
Ukraine	5	2	7
TOTAL	152 (164 en 2013)	161 (168 en 2013)	313 (332 en 2013)

Interrogés par cette difficulté, qui n'est pas nouvelle mais se renforce actuellement, nous avons réfléchi en équipe et testé avant l'été deux mesures complémentaires en vue d'améliorer les choses :

- la proposition d'**une évaluation** sous la forme d'un petit test oral et écrit aux personnes souhaitant s'inscrire afin de les orienter au mieux ensuite
- la création d'un **groupe « sas »**, accueillant les tout débutants pour quelques semaines afin de leur permettre d'intégrer sans trop de peine un des groupes débutants déjà existants.

Ces expériences ont été plutôt concluantes et ont été renouvelées à l'automne, avec les nouveaux groupes créés en septembre.

Ces initiatives ont contribué à faire patienter moins longtemps les personnes désireuses de suivre des cours et à lutter contre les défections, qui restent néanmoins nombreuses et que nous relient à la grande précarité qui marque le quotidien de la plupart des apprenants.

***Au fil de l'année :** Aux sept groupes qui fonctionnaient en janvier 2014, nous avons pu ajouter deux nouveaux groupes en mars, toujours pour des débutants, grâce à l'arrivée de nouveaux intervenants bénévoles dans notre équipe, puis le groupe « sas ».*

Ces dix groupes ont travaillé jusqu'à fin juin et se sont vu proposer une sortie de fin d'année le 18 juin à Barr, journée pique-nique, balade et détente à laquelle des familles et des animateurs participant aux rencontres du mercredi ont également été conviés (voir plus loin).

De nouvelles inscriptions ont été effectuées courant juin pour constituer les cinq groupes d'été, qui ont bénéficié de cours jusqu'à fin août, début septembre.

A la reprise, après une rencontre préparatoire le 15 septembre, nous avons pu inscrire sept nouveaux groupes et progressivement occuper tous les créneaux de cours possibles. La salle de cours située au rez-de-chaussée de la Maison Casalis est en effet utilisée pour de nombreuses autres activités, et nos partenaires, le Centre Créatif et de Loisirs les Bateliers, la Paroisse du Bouclier et la SEMIS, ont continué de nous soutenir en mettant à notre disposition des salles plusieurs fois par semaine, permettant de multiplier par deux le nombre des cours. Nous leur disons toute notre reconnaissance pour cet appui précieux !

Supports et méthodes utilisés :

Une grande liberté est laissée à chaque formateur de choisir parmi les différentes méthodes de FLE à disposition à CASAS ou d'aller vers un autre manuel, d'exploiter notre classeur de ressources, outil spécifique à notre association, de partir de documents authentiques, d'un texte de chanson, d'échanger après visionnement d'un film... Des sorties ont été à plusieurs reprises proposées après un cycle de cours sur un thème particulier, ou pour permettre aux personnes de se saisir d'outils utiles en fréquentant bibliothèques et médiathèques. Des sorties plus récréatives ont aussi eu lieu, au Marché de Noël par exemple, pour permettre aux groupes de sortir de CASAS pour un moment de convivialité et de détente.

Communication dans l'équipe et coordination:

Sept réunions d'équipe ont eu lieu à CASAS en 2014, afin de permettre aux formateurs d'échanger de vive voix, de faire le point sur les progressions dans les groupes, d'envisager le passage d'apprenants vers un groupe de niveau plus avancé...

A ces occasions, le tour de table détaillé donne aussi des indications précises à la directrice, chargée de la coordination globale de l'action, concernant l'évolution du travail de chacun et le nombre de places éventuellement vacantes qu'il serait possible de proposer à des personnes en attente.

L'essentiel de la communication au jour le jour entre les intervenants et avec la coordinatrice se fait toutefois par messagerie et téléphone. La coordination gagne en

fluidité et efficacité. Il devient par exemple de plus en plus facile de remplacer un formateur absent au pied levé et d'éviter ainsi de supprimer un cours. Certaines personnes, formateurs de longue date à CASAS, ont d'ailleurs proposé d'être spécifiquement des remplaçants potentiels, ce qui améliore encore le fonctionnement des choses. Grand merci à chacun pour sa disponibilité et son engagement !

Enfin, nous ne voulons pas clore ce chapitre sans saluer la mémoire de Monsieur Edmond Fischer qui nous a quittés à l'automne 2014. Membre de notre équipe durant plusieurs années, il a été un formidable professeur pour nombre des personnes accueillies par CASAS, et nous gardons précieusement le souvenir des rencontres et joyeuses sorties en sa présence.

CASAS le mercredi

Depuis trois ans maintenant, un moment hebdomadaire de rencontre et de convivialité avec des familles a été mis en place à CASAS. Il vient apporter une modeste réponse à des besoins d'échange et de soutien particuliers aux familles, autour de la question de la place de l'enfant, de sa santé, de son éducation... Il est aussi conçu pour être, comme les cours de français, un moment positif auquel petits et grands participent avec plaisir, et par sa régularité, un repère contribuant à aider les personnes qui endurent sur le long terme l'attente angoissante et la précarité matérielle, afin d'arriver à « tenir ».

Plus de 40 de ces rencontres ont été animées au fil de 2014. Jusqu'à la rentrée de septembre, elles ont eu lieu le mercredi matin autour d'un petit-déjeuner, puis, avec le changement des rythmes scolaires et la généralisation des cours dans ce créneau, elles se sont simplement transportées quelques heures plus tard, le mercredi après-midi, de 15H30 à 17H30, autour d'un goûter cette fois !

Ces moments, déjà pluriels à leur création, ont vu leurs activités se diversifier encore plus au fur et à mesure du déroulement de l'année. Aux jouets et jeux adaptés à leur âge proposés aux enfants, dont le tapis de jeux des tout-petits et le fameux « lynx » qui fait l'unanimité, et aux ateliers d'activités manuelles permettant de bricoler, dessiner, écrire, créer des décorations, partager des savoir-faire, se sont ajoutées de nouvelles dimensions : musique et chants, comptines, photo... On a aussi pris plaisir à marquer les anniversaires des jeunes participants et à fêter les bonnes nouvelles. La tenue parallèle d'un temps d'initiation au français s'est confirmée, portée par plusieurs formateurs successifs.

L'inscription prévue au démarrage de cette action n'est toujours pas de mise et les choses continuent de se réguler naturellement, avec des mercredis calmes et des après-midis de grande affluence, mais jusqu'à présent rien d'ingérable. Parfois des parents combinent ce moment avec un rendez-vous à CASAS ou à la CIMADE, et les enfants restent un moment seuls avec nos animateurs dans la grande salle. Nous veillons toutefois à ce que cette situation reste ponctuelle et que la rencontre soit vraiment une occasion d'échanger avec parents et enfants. L'enjeu est en effet, au-delà d'activités ludiques importantes et appréciées, de nouer un contact personnel avec chaque famille, à contre courant de la logique de gestion globale des problématiques, fortement à l'œuvre dans notre domaine de travail, y compris à certains endroits de nos propres actions.

L'accueil des mercredis veut permettre à des relations individuelles de se développer, et à chacun de trouver une place dans ces propositions d'activités et ce dialogue, semaine après semaine.



L'équipe, à l'écoute, est ainsi intervenue de manière très variée en 2014 pour soutenir les familles dans une amélioration de leur quotidien : information et accompagnement vers différents Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE), accompagnement individualisé vers une médiathèque, soutien dans une recherche d'emploi, information sur les activités gratuites organisées à Strasbourg en été (distribuée aux familles via leur domiciliation postale à CASAS), conseils et information sur le suivi en PMI, interventions pour des inscriptions en crèche, pour bénéficier d'une invitation à Noël dans le cadre proposé par des associations partenaires...

L'organisation de ce moment hebdomadaire repose sur une équipe nombreuse. A l'initiative du projet, deux bénévoles très inspirées, Brigitte et Isabelle, ont su instaurer une belle collaboration avec les nouvelles personnes qui rejoignaient le groupe. A la fin de chaque rencontre, un petit temps de relecture est pris et un compte-rendu rédigé à tour de rôle, qui est ensuite transmis par mail à tous les accueillants. Ce lien est très utile, car l'animation ne repose pas toutes les semaines sur les mêmes personnes. Au travers de ce petit rapport hebdomadaire, chacun se sent associé à l'évolution des choses et prêt à prendre le relais, et à le repasser à nouveau. Epaulant la bonne demi-douzaine de personnes permanentes, un grand nombre de bénévoles et de stagiaires sont venus régulièrement ou plus occasionnellement participer aux rencontres. En tout, 32 personnes ont porté ce projet en 2014 !

C'est ainsi qu'au départ de Brigitte, qui a quitté Strasbourg pour le soleil du midi avant l'été, après un beau repas de fête le 28 mars au Restaurant des 7 Pains, les rencontres se sont poursuivies et l'équipe ne s'est pas essoufflée. Nous lui sommes très reconnaissants de tout ce qu'elle a contribué, avec beaucoup de douceur et de tact, à mettre en place pour donner un socle solide à cette action. Merci Brigitte !

Et aussi...

En complément de cet accueil des familles le mercredi, **le coin enfants**, au fond de notre petite cuisine, a continué d'accueillir à d'autres moments de la semaine de jeunes visiteurs, dont les parents étaient en rendez-vous à CASAS pour le suivi de leurs démarches. Il nous paraît en effet toujours aussi essentiel de les sensibiliser à l'impact que le récit des événements et traumatismes qu'ils ont subis peut avoir sur leurs enfants, et cela même si ceux-ci étaient à leurs côtés lors du déroulement des violences.

Régulièrement, nous recevons des jouets, des peluches, des livres et magazines pour enfants qui viennent rejoindre les petits fauteuils pour égayer ce lieu et qui font la joie de celles et ceux qui passent par là !

D'autres **aides ponctuelles** ont été proposées selon les situations : accompagner une personne à la Préfecture pour la rassurer, alerter le 115 concernant des situations particulières, prendre contact avec des partenaires pouvant procurer des aides complémentaires aux nôtres autres que matérielles, afin d'orienter au mieux des personnes en grande difficulté : soins médicaux, suivi psychothérapeutique, accueil de jour...

Ce travail en réseau est particulièrement important pour les personnes que nous recevons, qui ne bénéficient pas d'un hébergement stable, et qui font face à une variété d'interlocuteurs selon la question qui les amène auprès de diverses associations. Ce suivi en éclaté, qui est une réalité pour tous les demandeurs d'asile non pris en charge, nécessite une concertation renforcée et l'entretien des liens entre les différents acteurs qui interviennent auprès d'une même personne, afin de lui venir valablement en aide. En 2014, nous avons été particulièrement attentifs à cet aspect de l'accompagnement, et quotidiennement en contact avec des partenaires, au service du meilleur suivi possible des personnes dont CASAS est le référent.

Soutenir la constitution des dossiers



En 2014, CASAS a aidé

- **415** personnes adultes dans la constitution et l'envoi de leur dossier à l'OFPPRA, dont 5 en demande de reconnaissance du statut d'apatride et 7 en demande de réexamen, action qui a concerné **585 personnes au total**, mineurs accompagnants inclus, et

- **499** personnes adultes dans l'introduction d'un recours devant la CNDA, action qui a bénéficié à **690 personnes au total**, mineurs accompagnants inclus.

Globalement ce sont 1195 personnes, de 48 nationalités différentes ou apatrides, qui ont bénéficié de l'accompagnement aux démarches prodigué à CASAS, un certain nombre de personnes et groupes familiaux ayant successivement bénéficié de plusieurs types d'aide.

(Pour plus de détails, se reporter aux différents tableaux qui suivent.)

L'aide au dossier OFPPRA : sur orientation de la PADA

En 2014, la convention liant l'association du Foyer Notre Dame, gestionnaire de la PADA, à CASAS, et subdéléguant à notre association l'accompagnement de 400 personnes dans leurs premières démarches à l'égard de l'OFPPRA, a été renouvelée, pratiquement dans les mêmes termes qu'en 2013.

Munies d'un courrier d'orientation, les personnes concernées se sont présentées à CASAS et ont été reçues lors d'une des permanences d'accueil afin d'obtenir des informations et de faire enregistrer leur demande de rendez-vous, avec tous les paramètres nécessaires : langue(s) parlée(s), besoin d'un interprète, numéro de téléphone, date butoir pour l'envoi du dossier (21 jours après la délivrance de l'APS en procédure normale, et à la date de rendez-vous donnée par la Préfecture pour les personnes en procédure prioritaire), ...

Dans les meilleurs délais, la coordinatrice a alors organisé un premier entretien, dans la plupart des cas en présence d'un de nos interprètes (sur 400 personnes reçues, 21 parlaient français), afin de remplir le formulaire et notamment de transcrire en français le récit de vie de la personne, récit qui vient répondre à la dernière question de celui-ci.

Trois entretiens se déroulent en général, permettant à la personne ou à la famille reçue de comprendre le cadre dans lequel sa demande va s'inscrire, de rédiger le récit détaillé et personnalisé attendu par l'OFPRA et de vérifier la qualité de la traduction avant l'envoi de son dossier (relecture systématique du récit et des autres mentions du formulaire dans sa langue). Certaines personnes produisent des documents à l'appui de leurs déclarations, qui doivent faire l'objet d'une traduction: notre équipe s'en charge également.

Evolution mensuelle du nombre des dossiers réalisés

mois 2014	Nombre de dossiers OFPRA	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants mineurs	Nombre total de personnes
janvier	4*	2	2	4	8
février	2*	-	2	-	2
mars	41	15	26	26	67
avril	51	33	18	18	69
mai	36	17	19	19	55
juin	31	21	10	7	38
juillet	38	28	10	8	46
août	47	23	24	26	73
septembre	56	27	29	16	72
octobre	44	23	21	17	61
novembre	33	18	15	18	51
décembre	32	21	11	11	43
TOTAL 12 mois	415	228	187	170	585

Quand la personne accompagnée est satisfaite de l'ensemble de son dossier tel qu'il a été constitué avec notre aide, elle le signe. Nous photocopions alors l'ensemble en vue de le conserver, avec l'autorisation de la personne ; elle-même dispose de la même copie de tous les documents adressés à l'Office. La PADA est également destinataire d'une copie du récit figurant dans la demande

L'aide de CASAS comprend encore l'envoi en bonne et due forme à l'OFPRA (respect impératif des délais, pièces à joindre obligatoirement, timbrage et envoi en recommandé avec accusé de réception pour les personnes en procédure normale).

Comme en 2013, la validation de la convention par l'OFII a un peu tardé, d'où le démarrage des orientations de la PADA vers CASAS seulement en mars.

Les 12 personnes déboutées qui ont introduit une demande d'apatridie ou de réexamen avec notre aide auprès de l'OFPRA en 2014 se sont quant à elle adressées directement à nous sans courrier d'orientation et ne font pas partie des personnes concernées par la convention.

L'accompagnement au recours : un travail de longue haleine

La procédure suivie pour recueillir une demande d'accompagnement au recours devant la CNDA et organiser une série de rendez-vous est la même que pour une demande d'aide au dossier OFPRA, orientation de la PADA mise à part. L'aide au recours ne fait en effet pas partie des missions confiées aux Plateformes. Après avoir décidé il y a 3 ans de poursuivre cet accompagnement, malgré le retrait des moyens financiers que l'Etat nous accordait pour le faire jusque là, nous avons été en mesure de le réaliser cette année encore grâce au soutien de nos financeurs, donateurs et équipes bénévoles. Son enjeu demeure en effet crucial : même si la protection que l'OFPRA a accordée en 2014, en progression, a concerné 17% des solliciteurs, près de la moitié des réfugiés (hors membres de famille d'un réfugié) voient encore leur statut reconnu, non par l'Office, mais en appel devant la Cour.



En 2014, 499 personnes adultes, contre 374 en 2013, ont bénéficié de notre soutien dans ce cadre. C'est a priori le nombre le plus élevé de recours auquel nous ayons jamais été confrontés, celui s'en approchant le plus datant de 10 ans : en 2004 (alors que notre équipe salariée comptait trois personnes supplémentaires) nous avons aidé 451 personnes dans le dépôt d'un recours devant l'instance qui se nommait encore la Commission des Recours des Réfugiés.

Cette augmentation de plus de 33% par rapport à l'an passé s'explique. Au vu du grand nombre de personnes en attente d'une convocation et originaires de quelques pays principaux, l'OFPRA a missionné 2 équipes de 8 officiers de protection à Strasbourg

début juillet, qui ont entendu 322 requérants en entretien en quelques jours. Conséquence immédiate : un grand nombre de réponses négatives est tombé au fil de l'été, ce qui a fait monter en flèche les demandes d'aide au recours présentées à CASAS.

Cet afflux nous a mis en difficulté, car il survenait durant une période de vacances pendant laquelle moins d'intervenants sont disponibles. Par ailleurs, une forte demande s'est maintenue tout au long de l'automne. Pour arriver à faire face à ce surcroît de travail dans les délais, nous avons aidé un certain nombre de personnes à déposer une demande d'aide juridictionnelle avant l'introduction du recours, ce qui, en suspendant le délai habituel d'un mois à compter de la notification du rejet de l'OFPPRA, a donné un peu de marge aux accompagnateurs pour réaliser un travail de qualité malgré la pression.

Cette procédure a néanmoins été elle aussi source de travail supplémentaire : multiplication des contacts avec les avocats désignés, nombreuses vérifications de délais, rédaction de compléments de dossiers, avec la désagréable et récurrente sensation de « courir derrière le train » pour le suivi de ces dossiers...

L'accompagnement dans le dépôt d'une telle demande d'aide juridictionnelle (cumul des demandes déposées avant et après l'introduction du recours) a quant à lui concerné 212 personnes adultes (279 bénéficiaires en incluant les mineurs accompagnants), un autre chiffre record.

Afin de protéger le bon déroulement de l'accompagnement pour chaque personne devant déposer un recours, nous avons également formé de nombreux nouveaux intervenants à ce travail spécifique, dont un certain nombre d'étudiants en droit proposant leur aide bénévole et/ou réalisant un stage à CASAS.

Il s'agissait en effet de maintenir coûte que coûte une série de plusieurs entretiens, permettant de **prendre le temps** avec chacun, pour :

- prendre connaissance de la décision de rejet de l'OFPPRA à l'égard de son dossier et du compte-rendu de l'entretien avec l'officier de protection
- réfléchir ensemble aux axes du recours afin de répondre aux objections de l'Office
- rédiger, relire et retravailler ensemble, compléter...
- rechercher quels éléments et informations supplémentaires pourraient être soumis à la Cour, en appui aux déclarations de la personne
- finaliser le recours, l'adresser par fax à la Cour dans les délais prescrits.

C'est une entreprise de longue haleine qu'on ne peut bâcler sans conséquence. Quand le recours a été dûment enregistré et que la personne a choisi ou s'est vu désigner un conseil, les démarches se poursuivent à CASAS : transmission du dossier à l'avocat, dialogue avec lui pour voir s'il souhaite poser des questions supplémentaires à son client en vue d'adresser un mémoire complémentaire à la Cour, et si oui, de quelle manière il souhaite le faire.

En 2014, nous avons multiplié les entretiens téléphoniques avec les avocats des personnes que nous suivions (les avocats désignés au titre de l'aide juridictionnelle sont membres des barreaux de la région parisienne), et avons accueilli à plusieurs reprises différents avocats venus rencontrer les requérants dans nos locaux, en présence d'interprètes de notre équipe.

Des avocats nous ont aussi transmis des questions supplémentaires à poser aux personnes dont ils assuraient la défense, que nous avons reçues alors nous-mêmes, pour leur éviter un aller-retour vers Paris, coûteux et, pour les personnes en procédure prioritaire, risqué.

Evolution mensuelle des recours réalisés en 2014

mois 2014	Nombre de recours CNDA	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants mineurs	Nombre total de personnes
janvier	43	25	18	16	59
février	31	17	14	14	45
mars	24	16	8	6	30
avril	32	19	13	11	43
mai	34	20	14	13	47
juin	46	27	19	23	69
juillet	23	12	11	2	25
août	68	41	27	33	101
septembre	54	35	19	29	83
octobre	52	28	24	21	73
novembre	53	32	21	18	71
décembre	39	26	13	5	44
TOTAL 12 mois	499	298	201	191	690

La décision de la CNDA tombe trois semaines après l'audience. Quand elle est négative (seulement 28% des demandeurs d'asile ont obtenu une protection en 2014 au niveau national, un chiffre néanmoins plus favorable que celui enregistré en 2013), les personnes qui ne peuvent envisager un retour dans leur pays disposent parfois de nouveaux éléments de preuve qui leur permettront d'introduire une demande de réexamen de leur dossier auprès de l'OFPRA.

Notre équipe a été fortement sollicitée en 2014 pour aider à une telle démarche. Toutefois, l'OFPRA a une acception bien particulière de la notion de « nouvel élément », raison pour laquelle nous examinons d'abord la pertinence et la cohérence des nouvelles pièces ou informations avec l'ensemble du dossier avant de soutenir une personne dans une nouvelle procédure. Nous avons dû aussi repousser l'accompagnement de ces dossiers quand notre charge de travail était trop importante, les demandes de réexamens n'étant pas à réaliser dans le cadre d'un délai imposé.

D'autres personnes déboutées ont introduit des demandes de régularisation auprès de la Préfecture sur la base de différents critères, que ce soit pour raisons médicales, humanitaires, et/ou en lien avec leur bonne intégration en France. Tout au long de l'année 2014, CASAS a participé aux réunions régulières organisées par la Préfecture afin d'échanger sur les dossiers soumis par différentes associations. Le nombre de personnes et familles voyant leur situation durablement régularisée et stabilisée dans ce cadre reste néanmoins très limité.

Chiffres 2014 de l'accompagnement

La demande à l'OFPRA en 2014

Pays d'origine	nombre dossiers OFPRA hors mineurs accomp. /réexamens	dont nombre femmes	dont nombre hommes	nombre enfants	nombre familles	nombre personnes isolées	nombre total personnes
Afghanistan	6	1	5	3	1	5	9
Albanie	41	21	20	16	11	17	57
Angola	7	3	4	1	1	6	8
Arménie	45/2	21/1	24/1	22	19/1	12	67/2
Azerbaïdjan	17/1	9	8/1	7	6	7/1	24/1
Bangladesh	9	-	9	-	-	9	9
Bosnie	4	2	2	2	2	-	6
Cameroun	1	1	-	1	1	-	2
Chine	1	1	-	-	-	1	1
Congo Br.	1	1	-	-	-	1	1
Géorgie	46	20	26	9	10	28	55
Guinée Conakry	5/1	2/1	3	5	2	2/1	10/1
Iran	1	1	-	-	-	1	1
Kazakhstan	3	2	1	3	1	1	6
Kosovo	52	21	31	34	15	23	86
Libéria	1	-	1	-	-	1	1
Lybie	2	1	1	4	1	1	6
Macédoine	3	1	2	8	1	1	11
Mauritanie	1	-	1	-	-	1	1
Moldavie	1	-	1	-	-	1	1
Nigéria	11/1	7/1	4	2/2	2/1	9	13/3
Pakistan	5/1	-	5/1	-	-	5/1	5/1
RDC	7	3	4	2	1	6	9
Roumanie	1	-	1	-	-	1	1
Russie	71/1	39	32/1	32	23	33/1	103/1
Serbie	11	5	6	8	4	2	19
Sierra Leone	1	-	1	-	-	1	1
Somalie	1	-	1	-	-	1	1
Soudan	1	-	1	-	-	1	1
Sri Lanka	2	-	2	-	-	2	2
Syrie	4	-	4	-	-	4	4
Tchad	4	-	4	-	-	4	4
Togo	1	-	1	-	-	1	1
Turquie	4	1	3	1	1	2	5
Ukraine	28	17	11	13	12	6	41
Zimbabwe	4	2	2	3	1	2	7
Apatrides	5	2	3	-	-	5	5
TOTAUX Séparés 1ers dossiers/réex.	408/7 Dont 5 dem. d'apatridie	184/3	224/4	176/2	115/2	203/4	584/9
TOTAL	415	187	228	178	117	207	593

La demande à la CNDA en 2014

Pays d'origine	nombre recours hors mineurs accomp.	dont nombre femmes	dont nombre hommes	nombre enfants	nombre familles	nombre personnes isolées	Nombre total personnes
Afghanistan	1	-	1	-	-	1	1
Albanie	30	15	15	13	11	9	43
Algérie	1	-	1	-	-	1	1
Angola	3	2	1	-	1	1	3
Arménie	45	20	25	21	14	20	66
Azerbaïdjan	16	7	9	3	6	5	19
Bangladesh	8	-	8	-	-	8	8
Bénin	1	-	1	-	-	1	1
Biélorussie	3	-	3	-	-	3	3
Bosnie	9	4	5	5	4	1	14
Cameroun	4	-	4	-	-	4	4
Centrafrique	1	1	-	-	-	1	1
Congo Br.	8	3	5	-	-	8	8
Côte d'Ivoire	1	-	1	-	-	1	1
Géorgie	81	32	49	18	20	45	99
Ghana	1	-	1	-	-	1	1
Guinée Bissau	1	-	1	-	-	1	1
Guinée Conakry	9	3	6	-	-	9	9
Iran	1	1	-	-	-	1	1
Kazakhstan	1	-	1	-	-	1	1
Kirghizistan	3	1	2	1	2	-	4
Kosovo	127	49	78	49	42	48	176
Macédoine	4	2	2	8	1	2	12
Mali	1	1	-	-	-	1	1
Mauritanie	4	-	4	-	-	4	4
Mongolie	2	1	1	1	1	-	3
Monténégro	2	1	1	2	1	-	4
Nigéria	4	-	4	-	-	4	4
Pakistan	6	-	6	2	1	5	8
RDC	18	8	10	15	5	13	33
Russie	70	40	30	43	23	32	113
Rwanda	1	-	1	-	-	1	1
Serbie	8	4	4	6	4	-	14
Somalie	1	1	-	-	-	1	1
Sri Lanka	1	-	1	-	-	1	1
Syrie	4	1	3	1	1	2	5
Tchad	3	-	3	-	-	3	3
Togo	2	-	2	-	-	2	2
Turquie	8	-	8	-	-	8	8
Ukraine	5	4	1	3	3	3	8
TOTAL	499	201	298	191	140	252	690

Personnes ayant bénéficié des deux types d'aide (OFPRA et CNDA) en 2014

Pays d'origine	Nombre d'adultes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Nombre d'isolés	Nombre total de personnes
Albanie	6	2	4	3	1	4	9
Arménie	10	6	4	3	3	4	13
Bangladesh	1	-	1	-	-	1	1
Bosnie	2	1	1	-	1	-	2
Géorgie	16	7	9	3	5	8	19
Guinée C.	1	1	-	-	-	1	1
Iran	1	1	-	-	-	1	1
Kosovo	8	3	5	7	3	2	15
Macédoine	2	1	1	8	1	-	10
Mauritanie	2	-	2	-	-	2	2
Nigéria	2	-	2	-	-	2	2
Pakistan	2	-	2	-	-	2	2
RDC	1	-	1	-	-	1	1
Russie	3	1	2	-	-	3	3
Serbie	3	2	1	3	1	-	6
Turquie	1	-	1	-	-	1	1
TOTAL	61	25	36	27	15	32	88

Tableau global des personnes ayant bénéficié de l'aide aux dossiers en 2014

(NB: certaines personnes ont bénéficié des deux types d'aide en 2014, voir tableau ci-dessous)

Pays d'origine	Nombre adultes	Dont nombre femmes	Dont nombre hommes	Nombre enfants	Nombre familles	Nombre personnes isolées	Nombre total personnes
Afghanistan	7	1	6	3	1	6	10
Albanie	65	34	31	26	21	22	91
Algérie	1	-	1	-	-	1	1
Angola	10	5	5	1	2	7	11
Arménie	82	36	46	40	31	28	122
Azerbaïdjan	34	16	18	10	12	13	44
Bangladesh	16	-	16	-	-	16	16
Bénin	1	-	1	-	-	1	1
Biélorussie	3	-	3	-	-	3	3

Bosnie	11	5	6	7	5	1	18
Cameroun	5	1	4	1	1	4	6
Centrafrique	1	1	-	-	-	1	1
Chine	1	1	-	-	-	1	1
Congo Br.	9	4	5	-	-	9	9
Côte d'Ivoire	1	-	1	-	-	1	1
Géorgie	111	45	66	24	25	65	135
Ghana	1	-	1	-	-	1	1
Guinée Bissau	1	-	1	-	-	1	1
Guinée Conakry	14	5	9	5	2	11	19
Iran	1	1	-	-	-	1	1
Kazakhstan	4	2	2	3	1	2	7
Kirghizstan	3	1	2	1	2	-	4
Kosovo	171	67	104	76	54	69	247
Libéria	1	-	1	-	-	1	1
Lybie	2	1	1	4	1	1	6
Macédoine	5	2	3	8	1	3	13
Mali	1	1	-	-	-	1	1
Mauritanie	3	-	3	-	-	3	3
Moldavie	1	-	1	-	-	1	1
Mongolie	2	1	1	1	1	-	3
Monténégro	2	1	1	2	1	-	4
Nigéria	14	8	6	4	3	11	18
Pakistan	10	-	10	2	1	9	12
RDC	24	11	13	17	6	18	41
Roumanie	1	-	1	-	-	1	1
Russie	139	78	61	75	46	63	214
Rwanda	1	-	1	-	-	1	1
Serbie	16	7	9	11	7	2	27
Sierra Leone	1	-	1	-	-	1	1
Somalie	2	1	1	-	-	2	2
Soudan	1	-	1	-	-	1	1
Sri Lanka	3	-	3	-	-	3	3
Syrie	8	1	7	1	1	6	9
Tchad	7	-	7	-	-	7	7
Togo	3	-	3	-	-	3	3
Turquie	11	1	10	1	1	9	12
Ukraine	33	21	12	16	15	9	49
Zimbabwe	4	2	2	3	1	2	7
Apatrides	5	2	3	-	-	5	5
TOTAUX	853	363	490	342	242	427 Dont 129 femmes	1195

Familles monoparentales en 2014

Pays d'origine	Familles monoparentales
Afghanistan	2
Albanie	6
Angola	1
Arménie	8
Azerbaïdjan	2
Cameroun	1
Géorgie	9
Guinée Conakry	2
Kirghizistan	1
Kosovo	10
Lybie	1
Nigéria	3
Pakistan	1
RDC	6
Russie	18
Serbie	1
Ukraine	4
TOTAL	76

NB : l'OFPPRA, en tant qu'instance centralisant toutes les demandes d'asile, ne s'autorise à publier dans ses statistiques le détail des chiffres par nationalité qu'au-delà d'un certain pourcentage, pour des raisons de confidentialité. Les demandeurs d'asile enregistrés dans le Bas-Rhin n'étant pas tous accompagnés par notre association, CASAS n'observe toutefois pas les mêmes règles puisque les chiffres donnés ne reflètent pas l'état exact des demandes dans le département qui est supérieur.

Evolutions mesurables 2013/2014

Accompagnement aux premières démarches OFPPRA : les 400 personnes orientées vers CASAS par la PADA ont été a priori choisies de manière aléatoire parmi les nouveaux arrivants, ce qui nous empêche de tirer des informations statistiques pertinentes des données relevées dans le premier tableau « la demande à l'OFPPRA en 2014 » (voir les pages qui précèdent).

Comme en 2013, nous pouvons toutefois faire quelques remarques concernant les personnes qui ont bénéficié du travail réalisé :

- 75% des personnes que nous avons reçues venaient de 7 pays seulement : 25% étaient albanophones et venaient d'Albanie ou du Kosovo ; 50% venaient de cinq pays issus de l'ex-URSS : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Russie et Ukraine, une demande émergente.
- Les 25% restants venaient de 29 pays différents ou étaient apatrides.
- Les demandeurs d'asile arrivés en 2014 dans notre département continuent donc d'être majoritairement d'origine européenne, et plus encore ceux venus en famille.

- Le nombre global de personnes que nous avons aidées (585) au travers de cette action est strictement identique à celui relevé en 2013 ; nous avons toutefois aidé un peu plus de personnes isolées et moins de familles que l'an passé, et la partition hommes/femmes parmi les 400 personnes qu'on nous a orientées tend à s'équilibrer.

Aide au recours : Mis à part le bond en avant au niveau du nombre de bénéficiaires, nous notons quelques autres différences de plus ou moins grande envergure avec la demande enregistrée l'année passée :

- La répartition hommes/femmes se modifie, avec 40% de femmes et 60% d'hommes en 2014, contre respectivement 36 et 64% en 2013
- Le nombre de mineurs accompagnants quant à lui, explose (+105% par rapport à 2013) ainsi que le nombre des familles (+ 77%)
- Le nombre de pays d'origine se resserre à nouveau : les personnes qui nous ont sollicités dans ce cadre venaient de 39 pays, contre 43 en 2013

Les similitudes entre 2013 et 2014 se situent plus au niveau du nombre des personnes isolées, qui évolue peu (+13%), et à celui des principaux pays d'origine des demandeurs. Mise à part l'Albanie, qui n'était plus un pays d'origine très présent à CASAS depuis plusieurs années et qui réapparaît en 2014, ce sont bien les mêmes pays qui dominent : la Russie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, pour ce qui concerne l'ex-URSS, et le Kosovo (voir en annexe l'extrait du rapport de stage de Jeanne Barthod, « la vendetta et la demande d'asile » qui donne un éclairage précis sur l'une des principales raisons à l'origine des demandes albanaises et kosovares).

Mais si les demandes d'aide au recours arménienne et azérie restent similaires, les demandes russe, géorgienne et kosovare quant à elles sont multipliées par deux. Ces trois très fortes progressions contrastent avec la multiplication des situations où on enregistre seulement quelques personnes, surtout des personnes isolées, d'une même nationalité. Ainsi sur les 39 pays d'origine répertoriés en 2014, 33 sont représentés par moins de 10 personnes adultes, et 25 par moins de 5 ! Sur ces 25 pays, 15 pays africains.

La proportion de recours de personnes de l'ex-URSS en 2014 (45,3 %, contre 39% en 2013) remonte et dépasse même celle enregistrée en 2012 (42 %), la proportion des recours des ressortissants de l'ex-Yougoslavie restant quant à elle pratiquement stable, avec 30% des demandes. Avec les 6% de la demande albanaise, la demande globale d'aide au recours présentée à CASAS en 2014 est à plus de 80% européenne.

La demande africaine (20% des recours en 2013) tombe à 13%, celles asiatique et moyen-orientale (ensemble) à 6% (12,5 % en 2013).

Le nombre de *personnes ayant bénéficié des deux types d'aide* en 2014, après la chute notée l'an passé (88 en 2014, contre 32 en 2013), redevient tout-à-fait comparable aux chiffres enregistrés précédemment, stables depuis 2008.

Langues parlées à CASAS (sur la globalité des personnes (adultes) reçues en 2014):

- le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS (principalement l'arménien et le géorgien) continuent de dominer l'ensemble (48% des 853 personnes)

- l'albanais est parlé par 28% des personnes accompagnées
- le français (autour de 8,3 %) et l'anglais (2,5 % !) progressent un tout petit peu
- les autres langues ne concernent plus (ensemble) que 13% des personnes, contre 23% l'an dernier : le serbe et le romani, le bangla, le portugais, le persan, l'ourdou, le turc, l'arabe, le tamoul, le kurde, le roumain, le somalien, le mandarin...

Familles monoparentales :

La proportion de familles monoparentales parmi les familles accompagnées dans leurs démarches cette année est importante mais elle reste stable (31%). Dans la plupart des cas, ces sont des mères accompagnées de leurs enfants, mais un certain nombre de pères viennent aussi seuls avec des enfants.

Mener des actions de sensibilisation

En complément de nos actions de terrain en direction de notre public, nous avons continué de répondre à des demandes d'information sur l'asile en général et/ou sur des aspects plus spécifiques de notre travail tout au long de 2014.

De nombreux rendez-vous sur place, entretiens téléphoniques, échanges de courriers électroniques nous ont permis de donner, principalement à des étudiants travaillant individuellement ou à plusieurs sur ces questions, mais aussi à des personnes et groupes divers intéressés par ces sujets, un aperçu détaillé des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile et des missions que nous développons pour leur venir en aide.

Nous sommes aussi allés à la rencontre de classes, de paroisses, de groupes qui nous ont invités pour un temps de présentation de nos actions et d'échange, souvent à l'issue de la projection d'un film. Nous avons bien sûr continué de diffuser « les éclaireurs », de Simone Fluhr et Daniel Coche, qui retrace si bien l'évolution de nos activités sur de nombreuses années et porte les témoignages très forts de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés. Nous avons ainsi utilisé ce support pour sensibiliser différents groupes de jeunes, dont des étudiants du Lycée Jean Rostand préparant le concours « infirmiers », et pour participer à l'animation de la fête missionnaire des 27 et 28 septembre, organisée par l'Inspection de Dorlisheim.

Nous avons aussi été conviés en avril par l'Antenne jeunes d'Amnesty à participer à une conférence/débat autour du film « Mare Chiuso » (« Closed Sea »), aux côtés de Samuel Boutruche, représentant du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg, et en novembre, à deux autres rencontres de ce même type dans le cadre du Festival International du Film des Droits de l'Homme de Strasbourg.

Nous avons répondu par ailleurs à l'invitation de la Pastorale des Migrants à participer aux animations du Mois de rencontres commémorant la 100^{ème} Journée mondiale du Migrant et du Réfugié.

En 2014, CASAS, site qualifiant, a aussi contribué à **former**, au travers de l'expérience d'un stage, un grand nombre d'étudiants, venus principalement de l'ESTES, mais aussi d'autres écoles de travail social, EDIAC, IFCAAD, ISSM, et de plusieurs universités et

instituts, en particulier l'Université de Strasbourg (étudiants en Droit, Sciences Politiques, Sociologie, Didactique de Langues...). Nous avons aussi reçu en stage des étudiants de l'ERAGE, futurs avocats. Après un temps d'observation, les stagiaires qui ont rejoint l'équipe ont activement participé à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile. Cette expérience très concrète et enrichissante, au contact d'intervenants divers, de personnes venues de nombreux pays, est très appréciée, et d'année en année, nous recevons de plus en plus de sollicitations pour des stages et d'offres de bénévolat de la part d'étudiants. Pour les permanents de l'association, c'est une source de constant renouvellement que d'accueillir en continu de nouveaux collègues dans l'équipe, une dynamique qui permet de se remettre en question, de trouver de nouvelles pistes de réflexion et qui protège la force des motivations en diluant la routine !

Parallèlement aux réponses personnalisées données aux demandes d'information et aux accompagnements individuels de stagiaires, nous avons continué à assurer une information générale, au travers de la publication de notre bulletin d'information **Voix de Traverses** (2 numéros en 2014, en mars et en décembre) et surtout de notre **site internet**, www.casas.fr, que nous continuons d'améliorer. Il est en effet désormais très rare que quelqu'un nous contacte sans l'avoir préalablement consulté, et nous mesurons bien l'importance de l'actualisation de cette fenêtre ouvrant sur notre association.

Nous sommes aussi présents dans l'équipe qui soutient **le cercle de silence** qui se réunit le 30 de chaque mois sur la Place Kléber, de 18 à 19H, afin de protester contre l'enfermement de personnes qui fuient leur pays et contre les conditions de la rétention elle-même.

Finalement, d'autres informations ont été données au fil de l'année, dans le cadre des deux appels à solidarité que nous avons lancés, et dans le **rapport d'activité**. Ce dernier, que nous concevons non seulement comme un bilan de nos actions de l'année écoulée, mais aussi comme un outil de communication, a été largement diffusé après avoir été présenté à l'Assemblée Générale et approuvé par celle-ci.

Cette rencontre annuelle s'est déroulée de manière un peu particulière en 2014, car elle marquait le **trentième anniversaire de CASAS**. Après une présentation animée des différents rapports, un quizz nous a réunis en petits groupes autour de questions historiques et épineuses concernant l'association. La concurrence fut féroce, avant la désignation des heureux gagnants et la soirée, mémorable : musique splendide avec le groupe Papyros'n, et buffet magnifique, en partie commandé à l'Association Mosaïque, mais aussi largement garni par le soin d'une dizaine de personnes de différents pays, rassemblées par Paola Del Monte, monitrice éducatrice stagiaire à CASAS, autour d'un projet d'atelier cuisine interculturel. Délicieux et inoubliable !



Conclusion

Vous voilà juges du travail accompli ! CASAS n'a pas failli à sa réputation et reste un partenaire incontournable de la demande d'asile à Strasbourg. Que tous ceux qui se sont ingéniés à produire un tel résultat soient ici chaleureusement remerciés !

Une fois de plus je voudrais relever les mérites de l'équipe des salariés autour de Pascale, Christiane, Ivetta, Blandine. Sans leur présence, leur implication, leur ingéniosité, rien de ce qui est fait à CASAS ne serait possible. Elles sont la colonne vertébrale de notre association. C'est elles qui encadrent, forment, soutiennent. Elles peuvent compter sur les 270 bénévoles, accompagnateurs, interprètes, enseignants, stagiaires qui mettent leur talent et leur générosité au service de notre public.

Que toutes ces personnes trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance.

Le nerf de la guerre, bien sûr ! Subventionneurs publics, Etat et Collectivités locales, associations, donateurs privés, paroisses ont été fidèles au rendez-vous et nous ont apporté le soutien financier sans lequel rien ne serait non plus possible. Merci de contribuer ainsi au travail que notre association accomplit.

Et maintenant de nouveaux défis nous attendent : une nouvelle loi dont les contours se dessinent mais dont les conséquences sur notre activité restent particulièrement floues, un déménagement et une cohabitation qu'il faudra inventer et bonifier. Alors 2014 c'était la dernière année... avant la dernière année, mais 2016 se profile déjà...et notre détermination est intacte !

Jacques SCHEER
Président

Annexes

Sigles

**Lettre de CASAS aux parlementaires du Bas-Rhin avant
l'examen du projet de loi**

« La vendetta et la demande d'asile »
Extrait du rapport de stage de Jeanne Barthod

Sigles

AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CFDA	Coordination Française pour le Droit d'Asile (coord. nationale)
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CODA	Coordination pour les Demandeurs d'Asile, Plateforme d'accueil 67
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DNA	Dispositif National d'Accueil
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ETP	Equivalent temps plein
ESTES	Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
FLE	Français Langue Etrangère
GISTI	Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IHEE	Institut des Hautes Etudes Européennes
ITI-RI	Institut des Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français

Courrier à l'attention des députés et sénateurs d'Alsace

Strasbourg, le 20 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Alors qu'un projet de loi concernant la réforme du droit d'asile est soumis à votre attention, nous nous permettons de vous faire part ici de constats nés de nos actions de terrain, au fil du temps. Notre association œuvre en effet depuis 30 ans dans le Bas-Rhin à l'accueil et à l'accompagnement des nombreux demandeurs d'asile en grande difficulté car ils n'ont pas été hébergés en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).

Nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre de points qui, au vu de notre expérience, nous sont apparus décisifs.

- Nous soutenons fermement la mesure **autorisant le séjour de tous les demandeurs d'asile**, y compris de ceux qui seront mis en procédure accélérée : elle est indispensable pour leur permettre d'être traités plus équitablement, en matière d'hébergement et, par voie de conséquence, d'accompagnement juridique et social.

- Nous soutenons fermement la mesure **donnant un caractère suspensif à la procédure de recours pour tous** : c'est une condition indispensable à l'effectivité du recours, puisque la CNDA ne se prononce pas si le demandeur a déjà été refoulé dans son pays.

Nous souhaitons aussi vous soumettre un certain nombre de **préconisations** qui nous semblent primordiales.

- L'indépendance et l'impartialité de l'OFPRA n'apparaît pas assurée ; il ne suffit pas que l'Office ne reçoive aucune instruction ; son conseil d'administration est majoritairement formé de membres nommés par le gouvernement. Or c'est ce conseil qui détermine la liste des «pays sûrs» dont les ressortissants seront mis en procédure accélérée. De plus, le projet ouvre à l'OFPRA la possibilité de statuer en procédure accélérée dans certains cas (art. L. 723-2 II et III modifié). Il est donc juge et partie. La suspicion mentionnée dans le rapport Létard Touraine que l'OFPRA ferait de la liste des pays sûrs un outil de gestion des flux de demandes d'asile (p. 27) ne pourra qu'en être renforcée. **Il faut abandonner le principe de la procédure accélérée.**

- Réduire les délais des procédures est une sage décision à condition que soit garantie la qualité de l'examen des demandes, ce qui implique que les **moyens soient donnés à l'OFPRA comme à la CNDA** d'accomplir leurs missions tant en moyens matériels qu'en termes de compétences, d'indépendance, d'écoute et de déontologie.

* Le traitement prévu en un mois par un juge unique de la CNDA pour les recours en procédure accélérée contrevient totalement à ces conditions. Le Conseil National des Barreaux en 2012 relève qu'un **délai de convocation ne peut être inférieur à trois mois** pour garantir une défense décente : le demandeur ne pourrait être correctement assisté par un tiers, comme l'impose la directive Procédures, dans un délai plus bref.

* La directive Procédures fixe un délai de trois jours pour l'enregistrement de la demande d'asile ; il est important que les **préfectures soient dotées des moyens nécessaires au respect de cette disposition**. Le risque est en effet que cela retarde l'accès des demandeurs à la préfecture, ce qui implique pour eux des démarches répétées, la multiplication d'attentes nocturnes, le danger d'être contrôlés par la police avant d'avoir pu faire état de leur demande et d'être placé en centre de rétention où la procédure est beaucoup plus aléatoire. La prise de rendez-vous doit être simplifiée ; elle pourrait se faire par internet avec la délivrance d'une forme de convocation préfecture sécurisée.

- La **régionalisation** de l'accueil des demandeurs crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle **doit être abandonnée**. Maintenir le dépôt d'une demande d'asile dans une préfecture de région au moment où les pouvoirs publics se proposent de répartir les demandeurs dans des hébergements plus dispersés va créer des difficultés de transport, multiplier les déplacements pour l'accès aux préfectures, allonger les délais. Elle provoque des difficultés dans l'accès à la procédure puisqu'elle concentre dans un même lieu un nombre important de demandeurs d'asile qui ne sont plus répartis sur plusieurs préfectures. Alors même que l'Alsace n'a pas été régionalisée et a conservé deux départements enregistrant chacun les demandes, nous constatons des files d'attente importantes souvent avant six heures du matin à la Préfecture du Bas-Rhin pour pouvoir avoir accès aux services. Ces incidences seront d'autant plus importantes lorsque les grandes régions seront constituées.

La régionalisation rend difficile la collaboration entre l'OFII et les associations. Concentrer entre les mains d'un seul organisme la réception de tous les demandeurs d'asile dans des régions qui bientôt seront encore plus étendues qu'actuellement, ne paraît pas aller dans le sens des recommandations européennes sur l'asile. En effet il semble impossible d'exiger d'un interlocuteur unique une compétence totale dans tous les domaines : conseil juridique, orientations vers tous les organismes, recherche d'un lieu d'hébergement, coordination des intervenants. A être aussi concentré, le dispositif provoquerait l'épuisement des agents, multiplierait les risques d'erreur, et stériliserait toutes les initiatives qui pourraient enrichir l'offre de service et rendre l'accueil plus efficace.

Il faut absolument pouvoir maintenir un lien de proximité entre les demandeurs d'asile et les personnes qui peuvent les recevoir, et entre l'OFII et les associations qui continueront à être amenées à travailler avec l'Office. Le risque sinon, est de voir se concentrer sur des métropoles régionales la totalité des demandeurs d'asile, aggravant ainsi les conditions d'hébergement, aussi bien l'hébergement d'urgence que les structures spécialisées. En particulier, la possibilité d'une délégation des tâches d'accueil et de conseil de l'OFII aux associations locales pour permettre une plus grande souplesse de l'accompagnement, doit absolument pouvoir être préservée. Les dysfonctionnements provoqués par la régionalisation sont soulignés tant par le rapport Létard-Touraine que par celui de la Coordination Française pour le Droit d'Asile. Il faut donc **établir ou conserver un échelon départemental ou infra-régional d'enregistrement des demandes d'asile, assorti d'une coordination d'acteurs locaux assurant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs**.

-L'accompagnement juridique et social des demandeurs doit être renforcé dans les CADA mais aussi dans les associations qui accueillent tous les demandeurs qui vont prochainement rester hors CADA.

Le projet de loi prévoit, selon les recommandations de la directive européenne « Accueil », **la prise en compte spécifique des personnes vulnérables**. Mais pour que cette vulnérabilité puisse être réellement prise en compte il est important à la fois que les associations locales puissent faire des signalements particuliers à l'OFII, et que les agents de l'Office y soient spécifiquement formés. En effet, les demandeurs d'asile ont souvent subis des traumatismes spécifiques physiques ou psychiques : emprisonnements ou tortures, viols par exemple, que ce soit avant leur départ ou au cours de leur fuite. Leurs conditions de vie récentes peuvent avoir activé des pathologies anciennes, ou leur âge (minorité ou vieillesse) aggraver cette vulnérabilité.

Par ailleurs, les recours ne pourront être correctement construits par les avocats rémunérés par l'aide juridictionnelle. Un **financement pluriannuel** est nécessaire pour cet accompagnement.

Nous demeurons à votre disposition pour toute précision et viendrons volontiers vous rencontrer pour échanger avec vous sur ces questions si vous le souhaitez.

Vous remerciant de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre démarche, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacques SCHEER, Président

La vendetta et la demande d'asile

L'Albanie et le Kosovo sont des pays d'où proviennent le plus grand contingent de demandeurs d'asile, non seulement à CASAS (2ème et 5ème position pour les dossiers OFPRA, 5ème et 1ère position pour les recours à la CNDA), mais au niveau national également, où ils arrivent respectivement en sixième et neuvième position. La première cause d'exil en Albanie est la vendetta. Mais comment ce phénomène est-il perçu par les autorités responsables de la demande d'asile en France ?

Le code coutumier Kanun, d'où provient la notion de vendetta, repose sur deux notions fondamentales : l'hospitalité et l'honneur des familles. Pendant la période de domination ottomane, l'Etat et la justice ne pénétraient pas dans les régions montagneuses d'Albanie, et les conflits étaient réglés par des assemblées de sages sur la base du kanun. La très grande majorité des vendettas a pour origine un conflit foncier. Si un meurtre est commis, ce code prévoit les conditions de « rachat » pour sauver l'honneur de la famille de la victime. C'est un franciscain, le père Shtjefën Gjecovi, qui, à la fin du XIXème siècle, coucha par écrit les règles du kanun jusqu'alors transmises par tradition orale. Leur origine remonterait au prince Lekë Dukagjini, qui régna sur la région au XVème siècle. Des règles similaires ont fonctionné dans quasiment toutes les sociétés patriarcales de Méditerranée (Monténégro, Herzégovine, Grèce, Corse, Sardaigne, montagnes du Liban et de l'Atlas). Mais l'Albanie est le seul pays où ce code reste d'actualité. Sévèrement réprimé pendant la période communiste, sous Hoxha, le Kanun a repris de la vigueur à l'effondrement du régime en 1992.

Normalement, seuls les hommes adultes peuvent être tués pour venger l'honneur de la famille adverse. Mais les pratiques actuelles sont très éloignées du code ancestral qui interdisait rigoureusement de tuer les femmes ou les enfants de moins de quatorze ans. Les associations de réconciliation et les pacificateurs, plus ou moins honnêtes, proposent de réconcilier des familles.

Pour échapper à la fatalité de la vendetta, certains quittent le pays pour l'étranger, au prix souvent de sacrifices financiers pour la famille.

En 2012, l'OFPRA a enregistré une hausse substantielle des demandes d'asile émanant de ressortissants albanais, le nombre de primo-demandes étant passé de 309 en 2011 à 1 688 en 2012, soit une augmentation de 446%. Cette augmentation s'est poursuivie à un rythme soutenu au cours de 2013,

si bien que pour cette dernière année, 3 288 primo-demandes déposées par des ressortissants albanais ont été enregistrées à l'OFPRA.

Le problème est que de nombreux enfants dont les familles sont victimes de vendettas ont vécu cloîtrés depuis leur plus jeune âge, ont donc été peu ou pas scolarisés, et ne parlent pas de langue étrangère. Ils se débrouillent donc difficilement à l'étranger, et l'exil ne leur offre d'ailleurs qu'une sécurité très aléatoire, car les vengeances se poursuivent aussi hors du sol albanais. Les associations de médiateurs délivrent des certificats pour 200 à 300 euros, attestant qu'une famille est bien menacée de vendetta. Cela fait miroiter aux candidats à l'exil l'espoir d'obtenir l'asile dans les pays occidentaux, espoir bien souvent déçu. La vendetta n'est en effet pas une situation qui répond à la définition du statut de réfugié (crainte d'être persécuté « du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »). Par contre, la vendetta peut entraîner la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants, et si le demandeur montre qu'il existe des motifs sérieux et avérés qu'il subisse de tels traitements en retournant dans son pays, alors il bénéficiera de la protection subsidiaire.

Plusieurs raisons expliquent que la demande d'asile émanant de personnes victimes de vendettas n'aboutisse pas :

- Tout d'abord, contrairement à des pays où les autorités étatiques sont clairement défailtantes, voire inexistantes, le droit albanais sanctionne sévèrement la vendetta.

L'article 78 du code pénal albanais prévoit que l'homicide prémédité est puni d'un emprisonnement de 15 à 25 ans. Les homicides commis dans le cadre de vengeance ou de vendetta sont punis d'une peine minimale de vingt ans de réclusion et pouvant aller jusqu'à la perpétuité et d'une amende de 500.000 à trois millions de Leks (soit 3570 euros à 21 400 euros environ).

L'Article 83-a indique par ailleurs que l'intimidation grave de vengeance ou vendetta à l'encontre d'une personne en vue de la reclure à l'intérieur de la maison est sanctionné d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende de 100.000 à un million de Leks (715 à 7 150 euros environ). L'incitation d'autres personnes à la vengeance ou à la vendetta, quand elle ne constitue pas un autre acte criminel, est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et d'une amende de 100.000 à un million de Leks selon l'article 83-b du code pénal.

Dans la pratique, les poursuites judiciaires sont rares et les peines prononcées nettement inférieures à celles prévues par la loi. Dans nombre de cas les auteurs ne purgent en réalité que la moitié de la peine prononcée.

Les policiers ont souvent peur de faire l'objet de représailles s'ils interviennent dans une affaire de vendetta et se laissent facilement corrompre.

L'ensemble des acteurs rencontrés met en avant l'absence de confiance dans le système judiciaire comme élément déterminant de la recrudescence des cas de vendetta depuis la chute du régime communiste. La majorité des réclamations présentées à l'Avocat du peuple concernent en effet le fonctionnement du système judiciaire.

Selon la directrice exécutive de l'Albanian Center for Human Rights, les citoyens albanais ne peuvent se réclamer d'une protection efficace et effective de la part des autorités policières et judiciaires. S'il existe de nombreuses lois, celles-ci ne sont pas appliquées.

Le demandeur d'asile qui se prévaut d'une vendetta doit donc clairement établir que dans son cas particulier, les autorités n'ont pas réagi à sa situation. Il doit donc apporter des précisions sur les démarches qu'il a entreprises pour se prévaloir de la protection des autorités de son pays, raconter en détail les entrevues qu'il a pu avoir avec la police par exemple, ou les convocations au tribunal. Il faut également qu'il insiste sur la puissance de la famille qui le pourchasse, pour justifier qu'il n'est en sécurité nulle part en Albanie.

- Ensuite, alors que des associations donnent contre rémunération des attestations de vendetta, l'Avocat du Peuple, Igli Totozani, et les représentants du ministère de l'Intérieur et de la Justice ont expliqué dans différents rapports qu'aucune entité n'était aujourd'hui légalement habilitée à délivrer ce type de documents. Les seuls documents officiels évoquant l'implication d'une famille dans une vendetta sont les décisions de justice rendues à l'issue d'une procédure pour un crime commis dans ce cadre. Il est donc très difficile pour un demandeur de produire des documents écrits probant pour attester la vendetta.

- Enfin, l'OFPPRA et la CNDA sont très réticents à intervenir dans des conflits privés entre les familles et basé sur du droit coutumier : le système français est un système de droit écrit depuis des siècles et qui s'appuie avec force sur des preuves écrites, tandis que le système de vendetta repose beaucoup sur des paroles rituelles prononcées quant à la dette de sang dont est redevable telle famille envers une autre.

Jeanne Barthod

Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

Ville de Strasbourg
Conseil Général du Bas-Rhin
Villes d'Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim et Hœnheim
Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité
ESP et Commission Missionnaire UEPAL
JMP Comité Autrichien
ACO
CARITAS
Communauté Emmaüs Strasbourg
CSP
AFND
FAMI
Fonds réserve parlementaire

Couverture: **photographie Thomas SIMON**

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*
Maison Georges Casalis
13 quai Saint-Nicolas 67000 STRASBOURG
Tél 0388251303 Fax 0388240583
contact@casas.fr www.casas.fr